



# Contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026



## Annexe 2 Descriptions des actions du contrat de filière

© Antoine BALAZUC





# Annexe 2

Contrat de filière pêche  
et pisciculture marine Occitanie

# 2024-2026



Cépralmar

#### Directeurs de publication :

Bernard PEREZ - Président du CRPME Occitanie  
Emmanuel BASSINET – Secrétaire Général

#### Rédaction, cartographie et mise en page :

Antoine BALAZUC - Cépralmar

en collaboration avec l'ensemble des structures  
parties prenantes du contrat de filière,

avec l'appui de toute l'équipe projet :

*CRPME Occitanie - Commanditaire et maître  
d'ouvrage*

Aurélien CARRIE et Mathilde CHARPENTIER

*Cépralmar - Animateur et maître d'œuvre*

Jean-François HOLLEY, Loïc LINARES  
et Michela PATRISSI

en étroite concertation avec :

Perrine CUVILLIERS, Carmen BATTEZ et Louise  
HENNACHE – OP du Sud

Bertrand WENDLING, Christine SEGORB  
et Nolwenn COSNARD – OP SATHOAN

Marc BARRAL, Laura RAMADE et l'équipe de la  
Direction de la Mer de la Région Occitanie /  
Pyrénées-Méditerranée

**Date de rédaction : mai 2024**

**Remerciements :** à Chloé, Flore et Thomas du  
CRPME, aux GALPA et notamment à Béatrice  
PARY, à la Région Occitanie, aux prud'hommes  
patrons pêcheurs pour leur contribution lors des  
entretiens d'élaboration de la stratégie, à Fabrice  
GRILLON-GABORIT du CRPM pour ses conseils,  
ainsi qu'à toutes les parties prenantes pour leur  
motivation et leur engagement.

#### Crédits photos :

1<sup>ère</sup> de couverture – Antoine BALAZUC.

Autres pages - Henri COMTE & OP du Sud, OP  
SATHOAN & Bertrand WENDLING.

# Table des matières

<b>1-DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET PISCICOLES RESPONSABLES ET DURABLES.....</b>	<b>1</b>
1-A Gestion et organisation des pêcheries.....	1
1-B Engins et pratiques de pêche.....	5
1-C Pisciculture marine .....	10
<b>2-AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>11</b>
2-A Expertises et développement des connaissances sur les ressources et milieux.....	11
2-B Expertises et développement des connaissances sur les pêcheries .....	18
2-C Diffusion, vulgarisation, sensibilisation .....	21
<b>3-MODERNISATION ET ECO-TRANSITION DES OUTILS DE PRODUCTION .....</b>	<b>23</b>
3-A Modernisation, sobriété, efficacité énergétique et décarbonation des outils de production .....	23
3-B Déploiement d'une économie circulaire.....	28
<b>4-L'ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ENTREPRISES ET DES MARINS.....</b>	<b>31</b>
4-A Appui à la vie des entreprises .....	31
4-B Formation des pêcheurs et pisciculteurs .....	34
<b>5 - DIALOGUE DE FILIERE, MISE EN MARCHÉ ET (NOUVELLES) VOIES DE COMMERCIALISATION ...</b>	<b>36</b>
5-A Dialogue interprofessionnel amont-aval et inter-places portuaires .....	36
5-B Optimiser la commercialisation et développer de nouveaux marchés .....	40
<b>6 - PROMOUVOIR LES METIERS ET LES PRODUITS .....</b>	<b>45</b>
6-A Des métiers attractifs.....	45
6-B Mise en valeur des produits et des savoir-faire.....	47
<b>7-ACCES A L'ESPACE MARITIME, COHABITATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ECONOMIE BLEUE ET PROTECTION DU MILIEU MARIN .....</b>	<b>50</b>
7-A Cohabiter avec les projets d'énergie marine au large et défendre l'intérêt des activités de pêche..	50
7-B Renforcer le dialogue et favoriser la cohabitation avec d'autres usagers au sein des espaces côtiers et lagunaires .....	53
7-C Concertation avec les professionnels de la pêche pour définir des objectifs de protection du milieu marin .....	55
<b>AXE TRANSVERSAL-DES DYNAMIQUES GLOBALES ET PRO-ACTIVES POUR LA FILIÈRE RÉGIONALE</b>	<b>57</b>

# 1 - DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET PISCICOLES RESPONSABLES ET DURABLES

## 1-A Gestion et organisation des pêcheries

### 1-A-1 DEVELOPPEMENT ET GESTION DURABLE DES PECHERIES "PETITS METIERS"

#### ***1-A-1-1 Être force de proposition pour une révision des plans de gestion nationaux dits "petits métiers"***

Depuis 2013-2014, la pratique de quatre activités de pêche professionnelle côtière de Méditerranée française (drague en mer ou en étang, senne tournante coulissante, senne de plage et gangui) est encadrée par des plans de gestion nationaux dits « petits métiers ». Des régimes d'autorisations européennes de pêche (AEP) contingentés voire des quotas d'effort (en jours de mer) y ont été associés. Ces plans de gestion ne sont plus suivis ni évalués sur des bases scientifiques depuis plusieurs années, c'est pourquoi cet encadrement est aujourd'hui considéré comme une simple complexification administrative. Les organisations professionnelles de la région appellent de leurs vœux le lancement d'un travail collectif national de révision des plans de gestion, si possible via la Commission Méditerranée du CNPMM, sinon en étant force de proposition auprès des instances européennes. Dans les deux cas de figure - sur la base d'un inventaire précis et concis des mesures existantes - un groupe de travail associant les organisations professionnelles, les scientifiques et les partenaires techniques ou institutionnels, pourra proposer de nouvelles modalités de suivi et d'évaluation de ces métiers qui soient à la fois opérationnelles, efficaces et adaptées aux contraintes du secteur. Les régimes d'encadrement des activités de pêche associés (contingents, périodes et zones de pêches, nombres d'engins utilisés, repos biologiques, modalités des contrôles, etc.) devront assurer leur durabilité sur le long terme tout en gardant en tête l'objectif d'une simplification des démarches administratives. Au cours du processus, des réunions d'échange avec des pêcheurs concernés permettront de présenter les premiers travaux en vue d'une révision, et de désigner un ou deux référent(s) professionnel(s) par métier afin de prendre en compte leurs doléances et de bénéficier de leurs connaissances techniques. Le travail pourrait être étendu ultérieurement à d'autres pêcheries, en particulier les palangres et les filets qui ciblent des espèces démersales du Golfe du Lion.



# Axe 1 – Sous-axe 1-A

## **1-A-1-2 Mise en place d'un cadre régional pour une gestion harmonisée des pêcheries du poulpe à l'échelle de l'Occitanie**

Depuis 2018, le CRPMEC a mis en place un cadre de gestion régional pour les pêcheries ciblant le poulpe commun (*Octopus vulgaris*). Entre autres dispositions, des dates de fermetures annuelles de pêche et des nombres maximum d'engins pouvant être mis à l'eau sont établis chaque année pour les 10 prud'homies de patrons pêcheurs d'Occitanie concernées. Il est désormais question d'homogénéiser ces dates de fermetures pour tous les territoires prud'homaux en prenant en compte les meilleures informations disponibles sur la saison de reproduction de l'espèce. Ce chantier pourrait nécessiter la poursuite d'un suivi scientifique de la pêche déjà engagé dans le cadre du projet « Obspoulpe » (CRPMEC Occitanie, Ifremer / UMR MARBEC, 2021-2023).

## **1-A-2 ACTIVITE DES CHALUTIERS DANS LE CADRE DES PLANS DE GESTION**

Le plan de gestion pluriannuel pour les pêcheries démersales en Méditerranée occidentale (dit « WEST MED ») a été adopté en février 2019 et s'inscrit au sein de l'initiative « MedFish4ever » du Commissaire VELLA visant à restaurer les stocks halieutiques de Méditerranée. Cette initiative a été matérialisée par la déclaration ministérielle de Malte dès mars 2017. La France est concernée dans la sous-zone CGPM « GSA 7 » qui regroupe le plateau du golfe du Lion, son talus continental et une partie de la plaine abyssale. Les pêcheries chalutières d'Occitanie exploitant le merlu (*Merluccius merluccius*) et le rouget de vase (*Mullus barbatus*) sont particulièrement impactées jusqu'en 2025, date fixée pour atteindre le RMD. Parmi les mesures « phares » du plan de gestion on note d'importantes réductions progressives d'effort de pêche (jours de mer autorisés par an : en 2024 l'effort de pêche global en jours de mer est notamment réduit d'environ 35 % par rapport à la période de référence 2015-2017), des fermetures spatio-temporelles pour protéger les juvéniles, un temps de pêche limité à 15 ou 18 heures par jour et la possibilité de financer des Plans de Sortie de Flotte (PSF) avec le FEAMP.

### **1-A-2-1 Réflexion collective relative à la production des chalutiers du Golfe du Lion**

La flotte de pêche en Occitanie a fortement diminué au cours des deux dernières décennies et le secteur pourrait perdre la masse critique minimale nécessaire pour le préserver comme un pilier majeur de l'économie bleue. Les chalutiers représentent la pierre angulaire de cette économie de la pêche avec la plus grande part des débarquements en criées, en volume et en valeur. Dans le cadre d'une suite au premier plan de gestion WEST MED encadrant la pêche chalutière démersale du Golfe du Lion, et compte-tenu du départ de 14 chalutiers en lien avec le PSF mis en place en 2022-2023, les acteurs concernés pourront se réunir pour optimiser l'activité économique des chalutiers en tenant compte des attentes des entreprises de pêche et des marins, des marchés et des équilibres portuaires. Sur la base de données actualisées (une mise à jour des principales analyses du projet PROSPECT CHAMED pourra être programmée : seuils de rentabilité des armements, etc.), un groupe de travail représentant les différentes parties prenantes pourrait expertiser et débattre de plusieurs perspectives parmi lesquelles : un calendrier de rotation des navires, des semaines limitées à 4 jours lorsque le marché est moins

# Axe 1 – Sous-axe 1-A

porteur, le décalage des horaires de ventes, etc. Les recommandations finalisées pourront être soumises à consultation des professionnels et du CRPMEM Occitanie.

## **1-A-2-2 Expérimentation de mise en exploitation d'un chalutier de moins de 18 mètres de long en Occitanie**

Actuellement, pour des raisons historiques et compte-tenu de dispositions réglementaires, les chalutiers de Méditerranée française qui pêchent dans le golfe du Lion ont une longueur hors-tout comprise entre 18 et 25 mètres. Les récentes mesures imposées par les plans de gestion, l'augmentation des coûts d'exploitation et le vieillissement des unités qui composent la flottille sont autant de raisons qui impliquent d'envisager d'autres modèles d'exploitation. La mise en exploitation à titre expérimental d'un chalutier de dimension plus réduite est l'une des options sur la table pour rééquilibrer les comptes d'exploitation des armements et tendre vers une pêche durable.

## **1-A-3 DIAGNOSTIC EN VUE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A BORD DES CHALUTIERS**

Les retours du terrain de professionnels de la pêche suggèrent de pouvoir dresser un constat objectif afin d'analyser les conditions de travail à bord des chalutiers d'Occitanie : l'ergonomie des postes de travail et les rythmes des équipages font partie des problématiques qui sont les plus mentionnées. A l'aide de prestataires spécialisés, un travail de diagnostic à bord de quelques chalutiers représentatifs pourrait proposer des préconisations techniques aux entreprises de pêche. En complément, des enquêtes auprès des jeunes générations de marins pour cette flottille pourraient sonder l'évolution des attentes des équipages. Les constats et décisions qui découleraient de ces initiatives faciliteront le recrutement à bord des chalutiers et contribueront à mettre en valeur le métier de marin-pêcheur auprès des demandeurs emplois et des jeunes marins en formation initiale.

## **1-A-4 ACCOMPAGNER LA PECHERIE DE L'ANGUILLE DANS LE CADRE DE NOUVELLES RESTRICTIONS IMPOSEES POUR CETTE ESPECE**

Face au déclin inquiétant de la population d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*), la Commission européenne a publié en 2007 un règlement qui instituait des mesures de reconstitution du stock et imposait à chaque État membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce. Transmis à la Commission européenne en 2008 et mis en œuvre à compter de 2009, les mesures du plan français portent sur les types de pêcheries, les obstacles à la circulation des anguilles, les opérations de repeuplement, la restauration des habitats et les contaminations. Dès lors des restrictions ont été instaurées pour les pêcheries professionnelles en Occitanie et de nouvelles ont été actées en 2023 dans le cadre d'une période transitoire avant la mise en place probable d'un nouveau plan de gestion. Pour sauvegarder cette pêcherie sentinelle et patrimoniale, un accompagnement social et économique pourra

# Axe 1 – Sous-axe 1-A

être calibré et mis en place par le CRPME. Cette action serait orientée en priorité vers les professionnels qui dépendent le plus de cette espèce. Très encadrée, la pêche professionnelle de l'anguille peut être considérée comme « *sentinelle* » car les connaissances empiriques des professionnels qui ciblent cette espèce amphihaline et leur intérêt pour cette espèce emblématique constitue l'un des meilleurs moyens d'alerte contre l'aggravement d'autres facteurs de mortalité aux conséquences dévastatrices (rupture de continuité écologique, polluants et contaminants, disparition d'habitats telles que les zones humides littorales, actes de braconnages, etc.). Plusieurs pistes sont sur la table pour accompagner les armements exclusifs sur le métier de l'anguille : (1) un rapport régional sur la gestion de l'espèce comprenant une monographie de la pêche mettant en lumière les efforts déjà consentis par les professionnels ; (2) l'accompagnement des entreprises vis-à-vis des mesures d'encadrement actuelles (possibilité ou non de mobiliser le dispositif des arrêts temporaires du règlement du FEAMPA, prise en charge de cotisations sociales, appui à la diversification économique, etc.) et (3) futures dans le cadre d'une probable révision du plan de gestion.

## **1-A-5 ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS**

Ces travaux présupposent d'adopter une approche holistique de la gestion de la pêche professionnelle sur le territoire prud'homal de Palavas-les-Flots, à savoir les étangs palavasiens et la bande côtière attenante. Dans le contexte d'un secteur professionnel traditionnel en transition, la Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas entend développer une réflexion sur l'encadrement des activités de pêche, la commercialisation des produits, la préservation de l'environnement naturel et les liens avec les autres usagers de ces espaces maritimes et lagunaires. La conception de ce plan de gestion s'inscrit comme la suite logique des travaux engagés en 2023 pour remettre à jour des éléments juridiques de la prud'homie. Les objectifs sont le renforcement et la reconnaissance des compétences prud'homales, la préservation des équilibres homme-nature et la bonne cohabitation avec les autres acteurs du territoire. Cette démarche pourrait être répliquée dans d'autres territoires prud'homaux d'Occitanie.

## **1-A-6 ASSURER LA BONNE COHABITATION ENTRE PECHERIES EN CAS DE DIFFICULTE IDENTIFIEE**

Dans le cas de figure où des flottilles de pêche viendraient à rencontrer des difficultés de cohabitation, le CRPME réunirait les représentants concernés dans le cadre d'un groupe de travail pouvant aboutir à la création d'une commission dédiée. Les discussions entre professionnels référents auront pour objectif la cohabitation harmonieuse des différents métiers pratiqués dans le ressort des eaux territoriales (12 milles marins) régionales et pourront aboutir à la proposition de délibérations, accords ou chartes.

## 1-B Engins et pratiques de pêche

### 1-B-1 AMELIORATION DE LA SELECTIVITE POUR LES METIERS DU CHALUT DE FOND CIBLANT LES ESPECES DEMERSALES DANS LE GOLFE DU LION

#### ***1-B-1-1 Synthèse vulgarisée des études de sélectivités applicables au chalut de fond dans le golfe du Lion***

Sur la base des informations disponibles (GEPAC-MED, GALION, PECHALO, rapports du CSTEP – en particulier 6.4 du rapport « STECF/CSTEP PLEN-22-03 », etc.), l'objectif est d'éditer un bilan succinct des études portant sur la sélectivité du chalut de fond ciblant les espèces démersales dans le golfe du Lion. Les études portant sur des pêcheries, des stocks ou des zones comparables devront aussi être prises en compte avec les précautions nécessaires. Les informations relatives à l'impact socio-économique des modifications apportées aux engins devront figurer sans ambiguïté dans ce document-bilan. Une attention particulière sera apportée pour la conception d'une synthèse visuelle et vulgarisée à partager aux entreprises de pêche d'Occitanie concernées.

#### ***1-B-1-2 Projet pilote pour améliorer la sélectivité du chalut de fond en Occitanie***

Compte-tenu de l'état de l'art, les organisations de pêche professionnelles concernées concevront un (des) projet(s) pilote(s) visant l'amélioration de la sélectivité des opérations de pêche aux chaluts de fond ciblant les espèces démersales du golfe du Lion, en particulier le merlu (*Merluccius merluccius*) et le rouget de vase (*Mullus barbatus*), deux espèces suivies de près dans le cadre du plan WEST MED. Il est important de noter que les solutions sélectives déployées devront très certainement être adaptées à chaque combinaison {saisonnalité x zone de pêche} : type de mailles des chaluts, dimension des mailles, dispositifs de tri et/ou d'échappement (grilles, panneaux, dispositifs lumineux, etc.) ou encore mise en place d'outils d'aides à la décision permettant au patron du navire de pêche de réaliser une sélectivité spatio-temporelle en temps réel (fermetures et évitement de zones de concentration de juvéniles, etc.). Les solutions à retenir seront celles susceptibles de maximiser les bénéfices en termes de gestion des ressources halieutiques tout en limitant autant que possible l'impact économique sur les armements concernés (coûts de mise en œuvre et réduction des captures). Pour mobiliser la profession, les pertes des navires engagés dans les essais en mer devront être prises en charge et des actions de sensibilisation seront organisées. Les analyses scientifiques pourront comprendre un volet de modélisation économique à l'échelle micro (entreprises) et macro-économique (flottes, places portuaires).



# Axe 1 – Sous-axe 1-B

## **1-B-2 AMELIORATION DE LA SIGNALISATION ET DE L'IMMATRICULATION DES ENGINS DE PECHE POUR LES PETITS METIERS**

De nombreux marins-pêcheurs professionnels pratiquant les « petits métiers » en Occitanie s'alarment du risque de saturation, à court terme, de certaines zones de pêche côtières. Par ailleurs, il arrive que le non-respect des réglementations communes de nombre maximum d'engins par certains professionnels et la présence récurrente de matériel de pêche illégal non-signalé et/ou non-immatriculé (n'appartenant pas nécessairement à des pêcheurs professionnels) soit constatés. La problématique de la signalisation et de l'immatriculation des engins de pêche est donc centrale. Elle est à la croisée de plusieurs problématiques telles qu'assurer une bonne cohabitation entre flottilles de pêche et autres usagers maritimes, poser les bases d'une gestion efficace et effective des biens communs que sont les ressources côtières exploitées, mais aussi éviter des pertes d'engins et des pollutions.

### ***1-B-2-1 Retour d'expérience et développement de la signalisation des engins de pêche dans les eaux gardoises***

Depuis plusieurs années, des discussions entre pêcheurs professionnels du Gard ont permis de fixer des règles communes visant la signalisation des engins de pêche dans les eaux départementales. Pour assurer une cohabitation optimale entre les différents métiers, les professionnels du port ont mis en place un code couleur pour différencier les catégories d'engins de pêche dormants : casiers, filets, pots à poulpe. Un fanion rouge pour le côté Est ; un noir pour le côté Ouest. Si ce code bicolore est suffisant pour les pots à poulpe, les professionnels ajoutent un fanion bleu aux bouées à l'extrémités des filets, un jaune pour les lignes de nasses ou casiers. Avec l'aide de ses partenaires, le CDPMEM du Gard souhaite éditer un support de communication visuel permettant de présenter ces règles aux nouveaux entrants dans la profession dans le département, mais aussi aux pêcheurs des territoires avoisinants (PACA, Palavas-les-Flots). A cette occasion, il sera possible de consolider ces avancées pour tendre vers l'objectif d'une immatriculation systématique des engins mis à l'eau. Un projet plus général englobant les conditions de stockage des engins de pêche sur les quais de pêche du Grau-du-Roi et de Port-Camargue pourrait être déposé.

### ***1-B-2-2 Retour d'expérience de l'action pilote pour les engins de pêche ciblant le poulpe dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion***

Le poulpe commun étant l'une 5 espèces prioritaires pour son plan de gestion, le PNM a animé depuis 2022 un groupe de travail pilote visant la signalisation et l'immatriculation des engins de pêche ciblant cette espèce (nasses et pots). Ces discussions entre l'administration, la profession et le Parc n'ont pas pu aboutir pour plusieurs raisons parmi lesquelles : (1) l'augmentation des coûts d'investissement des entreprises de pêche pour l'acquisition de nouveaux signaux immatriculés, (2) le désaccord quant à la question de distinguer visuellement les signaux des nasses et des pots. Il est proposé qu'un retour d'expérience précis et technique soit effectué sur cette action pilote afin de pouvoir identifier les verrous rencontrés et déterminer collectivement des solutions pour les lever.

## Axe 1 – Sous-axe 1-B

### ***1-B-2-3 Vers un cadre régional pour la signalisation et l'immatriculation d'engins de pêche des métiers de pêche côtière***

Prenant en considération les retours d'expériences du PNM du golfe du Lion et du CDPMEM 30, le CRPMEM pourra compiler les dispositions réglementaires en vigueur sur la signalisation des engins et les conseils techniques de référents professionnels par pêcheries. Ces éléments serviraient de base au comité pour proposer à sa commission « petits métiers » la mise en place d'un cadre régional, par exemple en adoptant une délibération régionale, afin d'harmoniser les règles de signalisation et d'immatriculation d'engins de pêche des métiers de pêche côtière. A terme, ces évolutions pourraient permettre aux groupements de pêcheurs et aux coopératives d'avitaillement d'effectuer des commandes groupées de matériel pour réaliser des économies d'échelle sur les signaux et les immatriculations.

### **1-B-3 LUTTER CONTRE LA PERTE D'ENGINS EN MER ET LE « GHOST FISHING » POUR LES PETITS METIERS**

Les acteurs régionaux partagent la volonté de limiter autant que possible les phénomènes de perte d'engins de pêche en mer et le ghost-fishing (« filets fantômes ») pour une pêche toujours plus propre et vertueuse. Cette action se décline en deux volets complémentaires : un volet préventif qui cherche à éviter la perte d'engins de pêche en mer (cf. 1-B-3-1), et un volet correctif ayant pour objectif de récupérer les engins perdus (cf. 1-B-3-2 à 1-B-3-4).

#### ***1-B-3-1 Action régionale pour prévenir la perte d'engins de pêche en mer***

Grâce à des enquêtes réalisées auprès de pêcheurs professionnels référents, le CRPMEM dressera un bilan régional des engins les plus susceptibles d'être perdus en mer et en répertoriera les principales raisons (tempêtes, avaries, matériel déficient, interactions avec d'autres usagers, pratiques de pêche, etc.). Pour chaque combinaison {engin perdu x raison de la perte}, le CRPMEM pourra proposer des recommandations pour prévenir ces occurrences.

#### ***1-B-3-2 Développement de l'application mobile ECHOSEA© pour permettre au professionnel de la pêche de signaler les engins perdus en mer***

ECHOSEA© ([www.echosea.fr](http://www.echosea.fr)) est une application smartphone développée par l'AMOP qui donne l'opportunité aux pêcheurs professionnels comme aux naturalistes (plaisanciers, pêcheurs amateurs...) d'enregistrer leurs observations (mammifères marins, oiseaux et tortues marines...) et leurs captures d'espèces non ciblées (raies, requins...). Un futur développement de l'application mobile pourrait permettre le signalement de la perte d'un engin de pêche, tout en fournissant des informations essentielles sur cet incident de mer (localisation GPS, commentaires, etc.). Ces données déclaratives relatives aux engins perdus, une fois agrégées, faciliteront la mise en œuvre de campagnes de récupération.

# Axe 1 – Sous-axe 1-B

## **1-B-3-3 Campagnes de récupération des engins perdus en mer « RECUPMED »**

La Délégation de façade maritime Méditerranée de l'Office français de la biodiversité (OFB) poursuit à compter de 2025 les actions liées au retrait, à la prospection et à la valorisation des engins de pêche perdus en mer sur les trois régions de la façade méditerranéenne, et donc en Occitanie. Le déploiement des dispositifs afférents sera effectué en priorité dans les aires marines protégées. Un partenariat est à prévoir avec la profession, les services de l'Etat et les collectivités concernées.

## **1-B-3-4 Campagnes de récupération des engins perdus en mer « RECUPNET »**

Les campagnes de récupération RECUPNET sont opérées annuellement par le Parc Naturel Marin du golfe du Lion depuis 2016 et vont se poursuivre d'ici 2026. Ces campagnes mises en œuvre avec les moyens nautiques du PNM se focalisent sur les filets, nasses et pots dans les petits fonds.

## **1-B-4 LIMITER LES CAPTURES ACCIDENTELLES D'ESPECES SENSIBLES**

### **1-B-4-1 Projet PROTECT-MED**

Le projet, qui s'appuie sur des financements FEAMPA et Fond Vert, a pour but de protéger les écosystèmes marins pélagiques en réduisant l'impact sur la biodiversité méditerranéenne des activités de pêche aux hameçons qui ciblent les grands pélagiques. Il comporte les 4 volets suivants et prévoit une cinquantaine de marées expérimentales. D'abord, le renforcement des connaissances sur les espèces cibles (grands pélagiques soumis à plan de gestion ou plan de reconstitution) et les prises accessoires sensibles (oiseaux marins, tortues marines, raies, requins) à l'aide de collecte de données en mer. Ensuite, la participation à la stratégie nationale d'Analyse Risque Pêche « Espèces » et au PNA Puffin des Baléares. L'expérimentation de méthodes innovantes de réduction de l'impact des engins de pêche sur l'écosystème, et plus particulièrement sur les espèces sensibles prioritaires (espèces cibles juvéniles ou espèces accessoires) en vue d'améliorer la sélectivité des engins de pêche est aussi un des principaux objectifs : expérimentations in situ d'appâts, de leurres artificiels, de types d'hameçons et de répulsifs à sélaciens. Enfin, le projet comprend des actions de formation et de sensibilisation des professionnels à l'importance de leur participation dans la collecte de données sur ces problématiques et à la diminution de leur impact environnemental dans le cadre de la pêcherie de Thon Rouge de ligne.

### **1-B-4-2 Projet ARP « Espèces » pour les sites N2000 marins du golfe du Lion**

En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE), l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle sont dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000. Ceci s'explique par la spécificité de cette activité, gérée à l'échelle des flottilles de pêche et non du porteur de projet (l'armement de pêche). Ces analyses de risque pêche (ARP) sont réalisées lors de l'élaboration, ou de la révision, des DOCOB des sites Natura 2000 où s'exercent ces activités de pêche. En Occitanie, dans le cadre de partenariat étroit



## Axe 1 – Sous-axe 1-B

avec les organisations professionnelles de la pêche et les gestionnaires de sites Natura 2000 marins, la réalisation du projet de portée nationale ARP « Espèces » porté par l'OFB concernera deux espaces maritimes imbriqués, à savoir le périmètre du Parc Naturel Marin du golfe du Lion d'une part, et l'ensemble de la façade de Méditerranée française d'autre part. Le volet « Espèces » de l'ARP (l'autre volet concerne les habitats marins) s'appuie sur une méthodologie récente (2021) regroupant deux étapes successives permettant de caractériser le risque, pour les activités de pêche, de porter atteintes aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire. La première étape est opérée à une échelle biogéographique pour identifier des secteurs à risque par couple d'engin-espèce et y évaluer le niveau de risque. La seconde est mise en œuvre à l'échelle de chaque site Natura 2000 et permet de décrire le risque pour un couple engin-espèce du site Natura 2000. En cas de risque fort et avéré pour un couple donné, des mesures sont proposées pour l'éviter ou le réduire.

### **1-B-4-3 Projet SMARTSNAP2**

La pêche palangrière est parfois critiquée pour ses impacts écosystémiques, notamment les captures accessoires et accidentelles non désirables d'espèces sensibles. Ces captures n'étant ni souhaitables, ni souhaitées, il est nécessaire de les éviter ou bien de maximiser la survie des individus en les remettant vivants à l'eau. A la suite de SMARTSNAP1 qui s'est déroulé en 2022 et 2023, le projet SMARTSNAP2 propose de réaliser un dispositif innovant pour réduire les captures non-désirées de cette pêcherie ciblant les grands pélagiques. Après la réalisation de nouveaux prototypes de dispositifs, ceux-ci seront utilisés par des professionnels, en conditions réelles, lors d'opérations de pêche face à l'Occitanie. Une attention particulière sera apportée à la facilité de mise en œuvre des dispositifs et la maîtrise des coûts de fabrication pour envisager, sur le long terme, un déploiement à une échelle plus importante.

### **1-B-4-4 Actions ciblées du projet "LIFE Espèces Marines Mobiles" en Occitanie**

L'objectif de ce projet du programme LIFE européen est de réduire les principales causes de mortalité de quatre grands groupes d'espèces marines mobiles : tortues, élastomobranches, mammifères marins et oiseaux marins. Ces causes de mortalités sont les captures accidentelles, les dérangements, les pertes et dégradations des habitats fonctionnels. Le projet concerne les façades de France métropolitaine mais aura des actions ciblées en Occitanie, menées de concert avec les organisations représentantes du secteur de la pêche professionnelle.

## 1-C Pisciculture marine

### 1-C-1 AUDITS TECHNIQUES DE SITES ET CONSEILS POUR LE DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES PISCICOLES MARINES

Réunis par le CRPMEM en atelier régional en 2022, les pisciculteurs marins d'Occitanie ont souligné la nécessité d'accompagner le développement des plus petites entreprises sur des sujets variés allant de la production piscicole (optimisation, diversification) à la mobilisation des guichets de financement. Ces audits devraient permettre aux pisciculteurs de disposer d'un avis technique spécialisé sur le potentiel de développement de leurs entreprises et la mise en place d'actions collectives à l'échelle régionale. En faisant appel à un prestataire spécialisé en pisciculture marine sélectionné par un appel d'offre, le CRPMEM pourra proposer aux entreprises piscicoles de la région intéressées un diagnostic technique complet de chaque site en termes d'optimisation technique, de potentialités de développement, de réduction d'éventuels impacts environnementaux, d'aides financières pouvant être mobilisées (FEAMPA, plan aquaculture d'avenir, etc.). En amont de sa diffusion, le cahier des charges de l'appel d'offre devra être proposé pour avis aux pisciculteurs marins de la région. Les contraintes et spécificités sont propres à chaque site de production ce qui justifierait un diagnostic ad-hoc, site par site. Au-delà des conseils propres à chaque entreprise, un résumé des préconisations techniques sur tous les sites de la région pourra être édité et mis à disposition des entreprises piscicoles marines.

### 1-C-2 POURSUITE DE L'INNOVATION EN AQUACULTURE MARINE EN OCCITANIE AVEC LE PROJET « HOLOPROD »

Le Groupe BARBA possède une ligne de transformation de concombres de mer dans son usine de Villeneuve-lès-Béziers. Dans un souci de préservation de la ressource, il souhaite trouver une source d'approvisionnement issue de l'aquaculture durable qui n'existe pas en France métropolitaine. Aussi, depuis 2019, il travaille à la mise en place d'une nouvelle filière aquacole basée sur la production d'holothuries autochtones. Il s'intéresse en particulier à l'espèce *Holothuria tubulosa* qui suscite un fort attrait commercial pour le marché agro-alimentaire à l'export et qui contient des molécules actives intéressantes pour une valorisation dans le domaine de la nutraceutique (projet VALHOSEA, Groupe BARBA, 2021). Les projets HOLOSUD (2019-2021) et HOLONURS (2023), portés par le groupe ont permis de mieux comprendre l'ontogénèse de cette espèce (SOURICE, 2020) et de maîtriser complètement le cycle de production de juvéniles en éclosérie-nurserie. L'objectif du projet HOLOPROD est de passer à une échelle de production supérieure en optimisant le processus de production de juvéniles d'*H. tubulosa*. Les juvéniles produits seront prégrossis et grossis dans le milieu naturel en Méditerranée (Occitanie et PACA) et en atlantique (Nouvelle-Aquitaine). Différents types de milieux seront testés (lagunes, salins, claires, pleine mer) en association parfois avec d'autres espèces (huîtres, moules, crevettes, poissons). Ces essais de grossissement seront réalisés par les centres techniques Cépralmar et CAPENA qui ont déjà travaillé sur des essais de survie et de grossissement (projets HOLOSUD, MEDIHOM et ANCOVA17) et ont obtenu des résultats prometteurs, notamment sur l'espèce en question. L'objectif du projet HOLOPROD sera de définir des itinéraires techniques de grossissement rentables, transférables aux professionnels du secteur leur permettant ainsi de diversifier leur activité et donc de pérenniser leurs entreprises.

# 2 - AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

## 2-A Expertises et développement des connaissances sur les ressources et milieux

### 2-A-1 PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES MARINES EXPLOITEES DANS LE GOLFE DU LION

#### **2-A-1-1 Connaissance de la Pêcherie de Nasse Changeante (Projet COPENAC)**

Ce projet s'inscrit dans la poursuite de précédents projets visant la mise en œuvre, par l'OP du Sud, d'un plan d'action pour la pêche ciblant la « noisette de mer », autrement appelée « nasse changeante » (*Tritia mutabilis*), espèce majeure dans le chiffre d'affaires de certains petits-métiers. Grâce à la participation de pêcheurs professionnels volontaires qui opèrent dans 3 secteurs de pêche, des échantillonnages des captures pour les saisons de pêche 2023-2024 et 2024-2025 viendront compléter la constitution de séries temporelles de données déjà engagée dans PEEXNAC. Ces observations seront utiles pour le suivi de l'état de la ressource et la gestion du stock sur le long terme. Les nouvelles données collectées à raison de 3 marées par zone et par an, pour un total de 18 marées, s'intéresseront également à différents critères de durabilité de la pêche : habitats exploités, technique de pêche, espèces associées aux captures, et méthodes d'auto-gestion de la pêche.

#### **2-A-1-2 Suivi des palourdes, des oursins et des poivres (POP) dans la lagune de Thau**

Le Cépralmar a initié un suivi dénommé « POP » pour trois ressources exploitées présentes dans la lagune de Thau : les palourdes (en particulier « européennes » - *Ruditapes decussatus*), les oursins (« violets » - *Paracentrotus lividus*) et les poivres (*Hexaplex trunculus*). Pour cela, un suivi biannuel en plongée (printemps et automne) sur 38 points répartis sur l'étang de Thau est réalisé. Il prévoit le prélèvement à la suceuse de 0,1 m<sup>2</sup> de sédiment pour les palourdes, et la réalisation d'un transect (20 mètres de long sur 2 de largeur ; soit 40 m<sup>2</sup> couvert) pour les oursins et murex. Outre le comptage du nombre d'individus, des biométries sur ces différentes espèces sont réalisées dans le but d'acquérir de premières données scientifiques sur ces espèces à l'échelle de toute la lagune.



## Axe 2 – Sous-axe 2-A

### **2-A-1-3 Projet PALTEVA**

Le projet PALTEVA est mené par le Cépralmar en collaboration avec la Prud'homie des patrons pêcheurs de Thau-Ingril, IFREMER et le SMBT. L'objectif de cette étude est de réaliser une première évaluation du stock de palourdes dans l'étang de Thau et d'apporter des informations précises et actualisées sur les gisements. Toute la lagune est échantillonnée (330 points au total) : à l'aide d'une barge et une benne pour les zones profondes ; en plongée pour les petits fonds.

### **2-A-1-4 A la Recherche des Causes de l'Effondrement des populations de palourdes en Lagune de Thau pour envisager une restauration future (Projet ARCELI)**

La palourde européenne (*Ruditapes decussatus*) est une espèce patrimoniale des lagunes d'Occitanie, emblématique et à forte valeur ajoutée. Cependant sa population est en cours d'effondrement en lagune de Thau depuis plusieurs années. Aujourd'hui, il n'y a pas de diagnostics environnementaux, écologiques ou vétérinaires qui expliquent les raisons de cet effondrement confirmé par les premiers résultats du projet PALTEVA (cf. 2-1-A-3). L'objectif du projet multi-partenarial ARCELI est de réaliser les diagnostics populationnels et écologiques vus par le prisme de l'écologie de la restauration de cette espèce en lagune de Thau. Des financements devront être identifiés en 2024 pour développer le projet.

### **2-A-1-5 Projets "CONNECT" et travaux de valorisation scientifiques associés**

Ce vaste ensemble de sous projets régionaux a débuté en 2017 et s'appuie sur diverses sources de financement (OFB, France Energies Marines, Région Occitanie, EC2CO...). Il a pour objectif général de mieux comprendre la connectivité des espèces de poissons côtiers par une approche de télémétrie acoustique dans une optique de contribuer à une meilleure gestion des ressources, exploitées ou non. Basé sur un réseau d'écoute composé de plus de 130 hydrophones (plus de 200 avec ceux des partenaires espagnols) déployés en mer et dans la majorité des entrées de lagunes de Méditerranée, il permet de suivre sur plusieurs années des individus dotés d'une marque acoustique : plus de 690 individus de 9 espèces différentes au début de l'année 2024. Le type d'information acquise sur le long terme permet de répondre à de nombreuses questions essentielles dans la gestion de la biodiversité marine, et notamment celles liées aux cycles de vie encore inconnus de certaines espèces. Parmi les principaux enjeux : l'identification des zones de reproduction ou d'alimentation de ces espèces et plus généralement des zones fonctionnelles halieutiques mais aussi la compréhension de leur comportement en fonction des habitats exploités et le rôle des variables environnementales. Plus largement, CONNECT-MED permet d'évaluer les impacts du changement climatique sur l'avenir de ces espèces ou encore l'efficacité de la structure du réseau des aires marines protégées régionales. Ce projet comprend plus de 12 partenaires en Méditerranée, qu'ils soient privés ou publics, gestionnaires ou scientifiques.

## Axe 2 – Sous-axe 2-A

### **2-A-1-6 Action de suivi régulière des espèces et milieux de l'AMP d'Agde : observations et échantillonnages réguliers des espèces et des milieux**

L'AMP côte agathoise mène différents suivis scientifiques complémentaires à l'échelle de son site pour caractériser et suivre l'évolution des ressources marines et de la biodiversité présentes mais aussi, depuis 2019, d'évaluer l'efficacité de son cantonnement de pêche. Ainsi pour évaluer les ressources marines, l'AMP réalise des pêches expérimentales (calées de filets de pêche standardisés) ainsi que des comptages ichtyologiques en plongée bouteille, dans et hors réserve, tous les 2 à 3 ans. L'AMP suit également les communautés benthiques fixées (algues, éponges, bryozoaires, coralligène...) dans et hors réserve. Ce suivi est réalisé depuis 2011, tous les 4 ans environ. Un suivi acoustique via des hydrophones posés au fond est aussi mis en place pour comparer la présence et l'évolution temporelle et spatiale de la biophonie émise par les animaux marins dans et hors réserve. Une première campagne d'enregistrement a eu lieu pendant 1,5 ans en 2021-2023 et elle sera reconduite ces prochaines années.

### **2-A-1-7 Projet IPOCOM**

Au printemps 2024, le projet va inventorier les espèces de poissons côtiers par ADN environnemental le long de transects jointifs parallèles à la côte d'Occitanie et de PACA (135 transects jointifs de 5 km x 2 échantillons). En Occitanie, la zone d'étude est l'interface infralittoral-circalittoral (autour de -15 m), il s'agit de la transition entre herbiers de posidonie et fonds meubles ou fonds durs sciaphiles. En complément des échantillonnages in situ, les recherches bibliographiques et les enquêtes auprès de pêcheurs locaux permettront d'identifier des différences de perception entre les acteurs, d'évaluer la proportion d'espèces menacées ou sensibles non capturées, et de proposer des zones à protéger et/ou à restaurer. Des réunions de restitution des résultats sont envisagées dans les ports de pêche enquêtés.

### **2-A-1-8 Emergence d'autres projets d'acquisition de connaissances sur des espèces ni suivies, ni évaluées**

Un des enjeux des prochaines années en termes d'amélioration des connaissances sur les ressources marines exploitées est de réaliser de nouveaux programmes scientifiques-pêcheurs pour acquérir des données halieutiques et écologiques sur des espèces ni suivies, ni évaluées. En 2023, le Cépralmar a consulté les organisations professionnelles pour savoir quelles seraient les espèces sur lesquelles travailler en priorité. Parmi les espèces ou groupes d'espèces mentionnés on retrouve par ordre de priorité décroissante : le poulpe commun (*Octopus vulgaris*), la sole commune (*Solea solea*), les sparidés (daurades, sars, etc.), le loup (ou « bar » - *Dicentrarchus labrax*), la seiche commune (*Sepia officinalis*), la telline (*Donax trunculus*), le murex épineux (*Bolinus brandaris*) et les couteaux.

## Axe 2 – Sous-axe 2-A

### 2-A-2 ANTICIPER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT GLOBAL SUR LA PECHE EN OCCITANIE

#### **2-A-2-1 Volet 1 du projet MEDUS'OC - Amélioration des connaissances sur la dynamique de prolifération de deux espèces de méduses**

Dans les lagunes méditerranéennes d'Occitanie, la prolifération des méduses en période estivale est devenue un phénomène récurrent, posant des problèmes pour certaines activités économiques comme la pêche, la conchyliculture et le tourisme. Les espèces de cnidaires les plus fréquemment observées sont *Pelagia noctiluca*, *Rhizostoma pulmo*, *Cotylorhiza tuberculata*, *Chrysaora hysoscella* et *Aequorea forskalea*, ainsi que des espèces invasives comme le cténophore *Mnemiopsis leidyi*. Aujourd'hui, il est encore difficile de déterminer la cause des proliférations de ces méduses dans les étangs méditerranéens mais ces blooms semblent avoir un impact négatif sur l'environnement. L'objet du premier volet de ce projet lauréat de l'appel à projet « *Avenir Littoral 2023* », dans le cadre du plan Littoral 21 (Etat et Région Occitanie), est de pouvoir mieux connaître la dynamique de progression de ces populations de gélatineux.

#### **2-A-2-2 Projet ADAPT**

Sur la base d'une série d'ateliers de co-construction entre scientifiques, acteurs du système pêche et de la conservation, des scénarios socio-économiques « contraints » par les tendances globales ou à l'inverse « désirables » seront déclinés à l'échelle régionale. Les capacités d'adaptation du secteur pêche seront évaluées et des scénarios de gestion alternatifs entre réduction de l'effort de pêche versus son contrôle spatialisé par un réseau d'aires marines protégées seront conçus. Un modèle écosystémique multi-spécifique allant de la physique des océans à l'économie des pêches en passant par la biologie et l'évolution des espèces sera nourri par ces scénarios afin de : (i) projeter les trajectoires futures des socio-écosystèmes de Méditerranée et mer du Nord, (ii) identifier les modes de gestion optimisant le compromis conservation-durabilité-viabilité tout en tenant compte des capacités d'adaptation du secteur pêche. Ce projet contribuera à éclairer les pouvoirs publics, les gestionnaires et les professionnels de la pêche sur les voies potentielles vers la durabilité du système pêche dans ces deux régions, et à faciliter l'acceptabilité sociale des mesures de gestion grâce à la co-construction.

#### **2-A-2-3 PROcessus Migratoires Potentiels du Thon rouge de l'Atlantique (Projet PROMPT)**

Comment avancer sur la compréhension des dynamiques migratoires du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le contexte de changement climatique actuel ? Comment identifier et hiérarchiser les processus potentiels impliqués dans les migrations ? Quelles sont les conséquences appliquées de la prise en compte de ces processus ? En combinant des techniques chirurgicales de pointe sur des thons en cage d'engraissement et en liberté, des déploiements de marques électroniques et des analyses de données de trajectoires, le projet PROMPT - expérimentation physiologique de grande échelle - propose



## Axe 2 – Sous-axe 2-A

d'aborder ces questions en suivant trois axes principaux. (1) Quels sont les effets du comportement et de l'environnement physique local sur les migrations des thons ? (2) Quels sont les besoins énergétiques des thons pour effectuer les migrations ? (3) Quelle est l'évolution des paramètres physiologiques internes des thons au cours des migrations ?

### **2-A-3 SUIVI DES MESURES DE GESTION DES STOCKS DANS LE GOLFE DU LION**

Dans le cadre de plans de gestions nationaux, européens (WEST MED pour les espèces démersales) ou internationaux (plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée piloté par l'ICCAT), les équipes scientifiques d'Ifremer et de l'UMR MARBEC sont mobilisées pour assurer un suivi précis sur des indicateurs biologiques, écologiques, halieutiques ou socio-économiques afin de contribuer à une gestion toujours plus durable des pêches dans le golfe du Lion.

### **2-A-4 SUIVRE LES CEPHALOPODES EN BANDE COTIERE**

#### ***2-A-4-1 Développement d'un réseau de structures sentinelles pour suivre le recrutement des céphalopodes***

Depuis plusieurs années, le secteur s'intéresse aux pontes des céphalopodes côtiers qui constituent des espèces importantes pour la pêche occitane. Les projets IN OVO (Cépralmar, OP du Sud et PNR de Camargue) sont le fruit d'une collaboration entre pêcheurs professionnels et gestionnaires d'aires marines protégées pour suivre et soutenir la ponte des seiches et calmars. Plusieurs sortes de structures artificielles temporaires ont été immergées pour offrir des supports de fixation des œufs. Le suivi des structures - composées au maximum de matériaux recyclés et biodégradables afin d'éviter des impacts négatifs pour l'environnement marin - a permis d'évaluer et de favoriser la reproduction de la ressource. Fort de ces premiers retours d'expérience, un réseau de structures sentinelles pourrait être déployé prochainement dans le golfe du Lion afin de pouvoir disposer à terme d'un observatoire scientifique robuste des pontes de céphalopodes côtiers.

#### ***2-A-4-2 Intention de lancer la réalisation du projet ALCOVE-SAT pour un suivi à haute fréquence du poulpe dans le golfe du Lion***

L'objectif d'ALCOVE-SAT serait de développer un système permettant de documenter en temps réel le taux de remplissage d'une ligne de pots à poulpe instrumentés. Reliée à une bouée de surface, cette filière de pots pourra être déployée par les pêcheurs petits métiers afin qu'ils puissent suivre en temps réel leur succès de capture tout en renseignant une base de données globale pour un suivi haute fréquence du stock à l'échelle du Golfe du Lion. Un premier résultat escompté serait le déploiement d'un dispositif fonctionnel composé de 5 pots reliés entre eux, munis d'un système de communication câblé

## Axe 2 – Sous-axe 2-A

à une bouée de surface, et doublé d'une infrastructure numérique permettant la réception, la retransmission vers les pêcheurs et le stockage des données collectées. A terme, un tel dispositif pourrait être massivement déployé (une centaine de lignes connectées) via un partenariat avec les pêcheurs du golfe du Lion pour assurer un suivi en temps réel de la ressource. En cas de résultats concluants, ce mode de gestion pourrait être appliqué à l'ensemble des pêcheries comparables à travers le monde.

### **2-A-5 OBSERVATOIRES ET LUTTE CONTRE L'ESPECE ENVAHISSANTE « CRABE BLEU »**

#### ***2-A-5-1 Pêche scientifique et suivi du développement du crabe bleu dans l'étang du Canet***

La prolifération du crabe bleu sur la lagune de Canet Saint-Nazaire perturbe les équilibres écologiques et la pratique de la pêche. Afin de mieux lutter contre *Callinectes sapidus*, il est important de mieux connaître l'espèce. Ce programme scientifique d'acquisition de connaissance porté par le SMBVR se décline en 2 volets complémentaires et s'appuie en partie sur des captures réalisées par des pêcheurs professionnels. Le premier volet, confié à l'Observatoire Océanologique de Banyuls, établit des recherches sur l'écologie et la biologie de l'espèce autour de quatre axes que sont l'inventaire des parasites, la caractérisation du réseau trophique en fonction de la taille des individus, la description de la reproduction et du cycle de vie ainsi que la mise en évidence de limites physiologique par mesures cardiaques. Le second volet, opéré par l'Université de Perpignan Via Domitia, se focalise sur la dynamique de la population de crabes bleus. Plus précisément, ce volet s'attache à décrire sa répartition spatio-temporelle dans l'étang, selon le sexe et le stade de développement, tout en cherchant à expliquer comment les paramètres physico-chimiques peuvent faire évoluer la dynamique de la population.

#### ***2-A-5-2 Expérimentation pour la capture et le suivi du crabe bleu à l'interface terre-mer, au niveau de deux étangs lagunaires d'Occitanie***

En 2024, une expérimentation dans le cadre du Plan Régional d'Action contre le crabe bleu va être mis en place au niveau de deux étangs. Le suivi portera sur 4 sites : les trois graus de l'étang de Salses-Leucate et le grau de l'étang de Canet-St Nazaire. A partir du mois de mars plusieurs types des casiers et d'appâts seront testés. Des relevés protocolés seront réalisés une fois par semaine, puis deux en période de plus grande abondance de l'espèce (d'août à octobre). Cette opération a pour objectifs de mettre au point un engin de pêche et un appât efficaces, de disposer d'un protocole scientifique reconductible sur toute la façade méditerranéenne ainsi que de fournir des informations sur les périodes de ponte et les déplacements du crustacé. Des opérations de sensibilisation à la menace que peut représenter cette espèce sur les écosystèmes seront conduites auprès des usagers.

## Axe 2 – Sous-axe 2-A

### ***2-A-5-3 Développement d'un réseau de pêcheurs sentinelles pour assurer la lutte contre le crabe bleu***

Afin de pérenniser et consolider l'observatoire régional des pêches professionnelles de crabe bleu mis en place en 2022, le CRPMEM envisage ce projet qui mettra à disposition de pêcheurs sentinelles volontaires des filets type verveux et capéchades plus adaptés au crabe bleu (mailles plus larges et fil plus résistant) ainsi que des nasses. Le matériel sera mis à disposition des pêcheurs en contrepartie d'une remontée régulière d'informations sur les captures de *Callinectes sapidus* dans le cadre d'un conventionnement. Le CRPMEM Occitanie renforcera aussi la remontée d'informations de capture par les pêcheurs en se rendant sur le terrain pour leur expliquer les enjeux de la lutte contre le crabe bleu et l'importance des déclarations de capture de l'espèce.



### 2-B Expertises et développement des connaissances sur les pêcheries

#### 2-B-1 EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PECHERIES

##### **2-B-1-1 Projet GEMMBE**

Le projet vise à offrir un cadre pour les échanges avec les professionnels des pêcheries notamment chalutières impactées par les différentes crises, concurrences spatiales et changement de régime, et à fixer des objectifs pragmatiques et opérationnels vers une gestion plus écosystémique et pérenne des pêcheries de la sous-zone EMU1 et particulièrement du golfe du Lion. La première étape de GEMMBE consiste à élargir le nombre d'espèces prises en compte pour la gestion à la fois en termes d'évaluation de stock et d'évaluation bioéconomique de scénarios. Elle nécessite de consolider les séries de données et compléter les modèles de dynamique de pêcherie existants, ISIS-Fish et IAM, en particulier sur les aspects socioéconomiques. La deuxième étape consiste à coconstruire avec les professionnels, des scénarios d'évolution et à projeter le système à court, moyen et long terme. Leur robustesse aux incertitudes de processus et de structure est évaluée en simulant avec les deux modèles, différentes hypothèses de fonctionnement écologique, de comportement de pêche et de contraintes économiques et réglementaires. De multiples critères, identifiés avec les partenaires permettent de classer ces scénarios et stratégies d'adaptation selon leur viabilité écologique et économique.

##### **2-B-1-2 Campagnes de suivi halieutique des pêcheries de l'AMP d'Agde**

Afin de caractériser les pêcheries locales et leurs évolutions dans la prud'homie d'Agde ainsi que l'impact du cantonnement de pêche pour les pêcheurs professionnels, l'AMP réalise des campagnes de suivi des débarquements des pêches artisanales. Durant ce suivi, les données des pêches (effort de pêche, zonage et produits de la pêche) sont récupérées journalièrement par l'AMP au débarquement de chaque pêcheur petits métiers d'Agde entre avril et août, avec une méthodologie commune avec celle du Parc marin du golfe du Lion. Une première campagne a eu lieu en 2019 avant la création du cantonnement, la deuxième aura lieu en 2024.

##### **2-B-1-3 Mieux comprendre et gérer la pêche à pied en Occitanie**

Le CRPMEEM a mené en 2023 une étude qui porte spécifiquement sur la pêche à pied des tellines (*Donax trunculus*) pratiquée sur les gisements du Grau-de-Roi. Il s'agit de faire un état des lieux actualisé de la ressource et des pêcheurs professionnels, mais aussi de tenter d'apporter des éléments de réponses à l'effondrement des débarquements. L'étude - qui doit être finalisée en 2024 - semble montrer que la pêche professionnelle ne serait pas responsable des densités plus faibles de tellines de taille

## Axe 2 – Sous-axe 2-B

commerciale dans certains secteurs. Cela serait possiblement dû à d'autres facteurs, tel que le changement climatique (sècheresse, réchauffement de l'eau, érosion...) et les autres pressions anthropiques (pollutions, travaux de réensablement des côtes). Des situations semblables se sont déjà produites sur d'autres populations de bivalves en mer Méditerranée : c'est le cas pour la palourde européenne (cf. 2-A-1-4) dans l'étang de Thau, qui faisait vivre des centaines de pêcheurs il y a seulement quelques dizaines d'années. Le CRPMEM assurera une veille sur les différents sujets liés à la pêche à pied. Il sera susceptible de mener ou de participer à des projets si les professionnels en font la demande ; en partenariat avec ces derniers et les organismes scientifiques. Le comité régional pourra être moteur pour organiser des suivis, des expériences de captage ou de repeuplement sur les principales espèces d'intérêt halieutique. Les tellines, la palourde européenne de l'étang de Thau, la récolte d'algues sauvages et la pêche des couteaux (apnée et pêche à pied) compteront parmi les problématiques les plus prégnantes de ces prochaines années.

### ***2-B-1-4 Volet 3 du projet MEDUS'OC - Etudes des répercussions socio-économiques de la prolifération de méduses sur les activités de pêche***

Outre les connaissances scientifiques acquises sur les populations de méduses (cf. 2-A-2-1), le troisième volet du projet MEDUS'OC va apporter des réponses et des solutions aux professionnels de la pêche artisanale locale parfois fortement impactés par la présence de méduses dans les filets. Il est question de décrire et d'évaluer les impacts socio-économiques sur les activités halieutiques en lagune et en mer, en période de surabondance de gélatineux. La valorisation (cf. 5-B-1-1) des espèces de méduses pourra aussi être considérée comme une solution alternative pour les professionnels, et ce afin qu'ils puissent tirer parti de ces blooms dans le cadre d'une gestion conservatrice permettant de préserver la productivité qu'offrent les milieux lagunaires et maritimes.

### ***2-B-1-5 Etude de faisabilité et d'opportunité pour la préfiguration puis la mise en place d'un observatoire régional***

La création d'un observatoire régional des pêches maritimes en Occitanie est un vœu exprimé par de nombreux acteurs de la filière depuis plusieurs années pour pouvoir bénéficier à tout moment d'une vision récente du secteur d'activité. L'objectif serait donc de disposer d'un outil d'aide à la décision au travers de données de référence synthétisées régulièrement et validées collégialement. Fort de l'expérience conduite en 2023 et ayant abouti à une première étude socio-économique de la pêche maritime occitane, c'est en concertation étroite avec les autres acteurs de la filière, que le Cépralmar et le CRPMEM réfléchiront à l'opportunité et la faisabilité de créer à moyen ou long terme cet observatoire. Celui-ci pourrait mettre à disposition des synthèses annuelles avec sans doute plusieurs niveaux de détails en fonction du public visé. Les étapes de cette réflexion pourront comprendre : l'identification des données existantes, de leurs formats et des contraintes associées (confidentialité, RGPD, etc.) ; la caractérisation des besoins en données des différents acteurs (indicateurs, formats, fréquence, etc.) ; mais aussi la recherche de modalités de conventionnements qui conditionneraient le partage en routine de certaines données. De premiers échanges seront aussi menés en vue d'optimiser l'utilisation de

## Axe 2 – Sous-axe 2-B

certaines données collectées par les structures en considérant, par exemple, la possibilité de réaliser des croisements de différents flux de data.

### **2-B-2 POURSUITE DU DEPLOIEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA BASE DE DONNEES VALPENA**

Pour les organisations professionnelles, la spatialisation des activités de pêche est devenue un enjeu de connaissance capital dans un contexte de partage croissant de l'espace maritime (énergies marines renouvelables, câbles sous-marins, aires marines protégées, etc.). Initié dès 2010, le projet VALPENA portant sur l'« *éVALuation des Pratiques de PEches au regard des Nouvelles Activités* » s'est efforcé de répondre à cet enjeu, en proposant une méthodologie originale qui a dès lors permis de produire des données de spatialisation des activités de pêche d'une bonne précision (données mensuelles avec un maillage géographique de 3 milles marins de côté). Depuis 2018, le CRPMEM Occitanie a rejoint le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS VALPENA) créé en 2014. Il réalise annuellement les enquêtes auprès des professionnels, soit à l'aide d'un plan d'échantillonnage stratifié, soit pour tous les navires de la région lors des années dites « exhaustives » (c'est le cas en 2024). Via les échanges nationaux pilotés par le GIS, le CRPMEM participe à améliorer la méthodologie de l'outil. Il contribue aussi aux discussions et décisions relatives aux conditions d'utilisation des données. Le GIS VALPENA vient quant à lui en appui scientifique et technique aux différents comités des pêches parties prenantes, notamment sur le plan du développement d'outils informatiques et statistiques robustes.

### **2-B-3 DEVELOPPER UNE BASE DE DONNEES SPATIALISEE SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE PECHE DANS LES LAGUNES ET ETANGS**

En complément des données VALPENA (cf. 2-B-2), le CRPMEM souhaite développer une base de données spatialisée spécifique aux activités de pêches dans les complexes lagunaires d'Occitanie (lagunes, étangs, graus et canaux) pour pouvoir défendre au mieux le maintien de ces activités traditionnelles dans ces espaces fragmentés et de faible emprise spatiale. Dans le cadre d'un partenariat avec les prud'homies de patrons pêcheurs, le travail pourrait débiter par des opérations de recensement et de cartographie des positions GPS des postes fixes de pêche afin d'avoir la capacité de réagir rapidement si des projets d'aménagements côtiers devaient remettre en question leur existence (certains de ces postes de pêche seraient déjà cadastrés).

### 2-C Diffusion, vulgarisation, sensibilisation

#### 2-C-1 TABLES RONDES "HALIEUTIQUE, RECHERCHE ET INNOVATION" POUR LES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE

La diffusion des connaissances entre les différents acteurs est un levier d'action pour partager un socle commun visant une pêche plus durable, à la fois résiliente et innovante. A cette fin, des tables rondes pourront être organisées à intervalles réguliers pour inviter des porteurs de programmes de recherche, de projets ou de concepts à présenter leurs travaux aux professionnels de la filière régionale (producteurs, agents portuaires, grossistes, transformateurs). Les résultats présentés par les speakers invités devront être vulgarisés et seront classés par thème et répartis en deux catégories : « recherche » (écologie marine, biologie, halieutique, sciences sociales) et « innovation » (matériels, technologies ou concepts). Plusieurs points restent à déterminer pour le choix des thématiques abordées à chaque rencontre (des sondages peuvent permettre de cibler les attentes), la fréquence (par exemple, chaque semestre) et les modalités d'organisation (en présentiel dans les ports de pêche, avec ou non un enregistrement vidéo pour proposer des replays sur internet). Une rencontre commune pêche et conchyliculture sur des sujets qui peuvent intéresser les deux professions est à envisager (gestion de l'eau dans les lagunes, impacts du réchauffement climatique sur la vie marine en Occitanie, etc.).

#### 2-C-2 DEPLOIEMENT D'ECHOSEA SUR DIFFERENTES PECHERIES SENTINELLES

ECHOSEA© ([www.echosea.fr](http://www.echosea.fr)) est une application smartphone développée par l'AMOP téléchargeable sur l'Apple Store et le Play Store (Android). Elle donne la possibilité aux pêcheurs professionnels (comme aux naturalistes : plaisanciers, pêcheurs amateurs...) d'enregistrer leurs observations (mammifères marins, oiseaux et tortues marines...) et leurs captures d'espèces non ciblées (raies et requins...). Les organisations de producteurs membres de l'AMOP sensibilisent les professionnels aux rôles de sentinelles qu'ils peuvent jouer en partageant leurs observations et encouragent de plus en plus de navires à contribuer à ce vecteur de sciences participatives. En effet, les données collectées peuvent être transmises à différents organismes scientifiques ou gestionnaires d'aires marines protégées en établissant une convention.

### **2-C-3 SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS A LEURS OBLIGATIONS DECLARATIVES, AUX PROGRAMMES D'OBSERVATEURS ET AUX ENJEUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE**

#### ***2-C-3-1 Sensibilisation et mobilisation des pêcheurs professionnels dans le réseau « Sentinelles de la Mer Occitanie »***

Depuis 2015, le CPIE anime un réseau de sciences participatives du littoral regroupant plus de 14 programmes d'observation citoyenne sous l'eau, sur l'eau et à terre. Dans ce cadre, et avec l'appui des organisations professionnelles de la filière, le CPIE accompagnera la dynamique de développement du réseau vers les pêcheurs d'Occitanie avec l'objectif de mettre en lumière les possibles contributions de ces « veilleurs des mers ». L'information sur les programmes de sciences participatives et les plateformes contributives du réseau pouvant intéresser spécifiquement les pêcheurs (Obsenmer, requins, crabe bleu, déchets marins, Hippocampe, etc.) sera partagée via les organisations professionnelles, les criées, etc. Dans les ports, lors de diverses réunions et commissions rassemblant des pêcheurs, le CPIE pourra proposer des présentations dédiées pour inviter ces derniers à devenir contributeurs. La valorisation de résultats de programmes dans lesquels les pêcheurs s'impliquent pourra être envisagée dans plusieurs ports à l'occasion des festivités de la Saint-Pierre.

#### ***2-C-3-2 Sensibilisation continue des professionnels***

A leurs échelles respectives, les organisations professionnelles d'Occitanie profitent de la présentation de projets, de l'organisation de réunions dans les ports ou d'ateliers pour sensibiliser les marins-pêcheurs à l'importance : (1) de leurs obligations déclaratives (par exemple, des conseils pour prévenir les erreurs les plus fréquentes ou de nouvelles possibilités de déclaration par voie numérique via l'outil VISIOCAPTURE) ; (2) de participer aux programmes d'observation (notamment OBSMER) et de réserver le meilleur accueil aux observateurs ; (3) des enjeux ayant trait à la conservation d'une biodiversité marine exceptionnelle en Méditerranée (stratégie d'évitement des captures accidentelles, bonnes pratiques pouvant limiter les impacts sur les fonds marins, etc.).



### **3 - MODERNISATION ET ECO-TRANSITION DES OUTILS DE PRODUCTION**

#### **3-A Modernisation, sobriété, efficacité énergétique et décarbonation des outils de production**

##### **3-A-1 AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES NAVIRES DE PECHE**

###### ***3-A-1-1 Amélioration de l'efficacité énergétique des bateaux de pêches (hors augmentation du tonnage brut pour les segments de flotte en déséquilibre)***

A l'exception des segments de flotte dits « *en déséquilibre* » au regard de la capacité de pêche (cf. 3-A-1-2), plusieurs mesures régionales FEAMPA pourront être sollicitées par les entreprises de pêche d'Occitanie pour accompagner financièrement leurs projets d'amélioration de l'efficacité énergétique des unités de production. Au-delà de la simple remotorisation de ces navires qui peut entraîner une réduction de l'énergie consommée, des gains significatifs pourraient être obtenus par plusieurs biais. En premier lieu, il existe des solutions techniques qui assurent une réduction de la traînée pour minimiser la résistance à l'avancement du navire (revêtement de la coque, rideaux de bulles...), dont certaines peuvent impliquer une augmentation de la jauge du navire. En second lieu, l'optimisation du rendement propulsif de toute la chaîne de propulsion (du moteur à l'hélice) est possible en intégrant de nouveaux matériaux ou des moyens de propulsions innovants (hélices toroïdales...). Finalement, pour un couple {type de navire x profil d'exploitation} donné, des réflexions en vue d'améliorer l'efficacité énergétique générale des équipements de bord pourraient permettre d'optimiser l'énergie consommée en supprimant les consommations superflues ou redondantes.

###### ***3-A-1-2 Vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des segments en déséquilibre***

Les chalutiers et les navires de petite pêche qui ciblent l'anguille européenne sont deux segments de la flotte de pêche occitane considérés « *en déséquilibre* » d'un point de vue de la capacité de pêche contrôlée à l'échelle communautaire. Ces navires ne sont pas éligibles à la plupart des aides financières publiques lorsque les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique entrepris nécessitent une augmentation de la capacité de pêche (i.e. jauge en UMS ; puissance en kW). Cette disposition légale limite drastiquement le champ des options techniques pouvant concourir à améliorer l'efficacité énergétique des navires concernés. C'est pourquoi la Région Occitanie, dans le cadre de l'adoption d'une position des régions littorales du pourtour méditerranéen, soutient la réforme de cette contrainte

## Axe 3 – Sous-axe 3-A

imposée par les textes européens afin que toutes les entreprises de pêche, y compris les chalutiers, puissent faire face aux enjeux de la décarbonation. En outre, plusieurs pistes techniques pourraient toutefois être considérées pour ces segments de pêche tant que cela n'a pas pour conséquence d'augmenter la capacité de pêche. Dans la continuité des travaux engagés en 2015 par l'AMOP dans le projet ASFEECH, la modernisation hors-moteur est à considérer (profilage des safrans, ajout d'une tuyère, d'une pompe hélice, etc.). La Région Occitanie a d'ailleurs mis en place une mesure spécifique visant à soutenir ces projets de modernisation des navires (hors-moteur) afin de permettre à ces segments, dits en déséquilibre, de pouvoir avancer malgré tout sur le chemin de la décarbonation. Pour les plus grosses unités de pêche, le traitement de décalaminage par injection d'hydrogène pourrait augmenter l'efficacité des moteurs thermiques : c'est une option technique mais elle doit encore faire ses preuves dans le cadre d'un suivi rigoureux, à titre expérimental sur un ou deux navire(s), avant tout déploiement à l'échelle d'une flottille.

### 3-A-2 ETUDES ET EXPERIMENTATIONS POUR DES NAVIRES DECARBONES

#### ***3-A-2-1 Etat de l'art des possibles en vue de la décarbonation de la flotte de pêche occitane***

Missionné par la Région Occitanie et les organisations de pêche professionnelles, le Cépralmar a entamé en 2023 un travail sur la thématique de la décarbonation et de l'efficacité énergétique pour la flotte d'Occitanie. Les principaux objectifs sont de réaliser un état de l'art de ce qui existe en France ou à l'international, et d'identifier des technologies et des solutions qui pourraient être adaptables à la flotte de pêche méditerranéenne, pour des constructions neuves ou du rétrofit. À titre d'exemples : le recours à des carburants moins carbonés (fossiles ou non), l'utilisation d'« *e-fuels* », l'électrification des moyens de production ou encore l'hybridation. Des rencontres et échanges ont été organisés avec une multitude d'acteurs : des organisations professionnelles et des armements de pêche, des collectivités territoriales, des chantiers navals, des motoristes et des énergéticiens. La participation du Cépralmar aux groupes de travail organisés par la DGAMPA a également permis de suivre l'avancement des volets techniques, réglementaires et financiers au niveau national. En parallèle, les principaux profils opérationnels des différentes flottilles de pêche d'Occitanie ont été caractérisés afin de définir leurs habitudes et leurs besoins respectifs (autonomie, puissance, etc.). Un bilan de l'ensemble de ces rencontres et informations est proposé à la profession pour qu'elle puisse déterminer des solutions à mettre en œuvre.

#### ***3-A-2-2 Etude de faisabilité pour l'utilisation du biocarburant Oléo100 par les navires de pêche professionnelle***

L'Oléo100 est un bio-carburant produit par un industriel implanté sur le port de Sète. Son utilisation par les navires de pêche semble techniquement possible mais soulève des interrogations techniques (densité énergétique, etc.), économiques ou réglementaires. La Ville de Sète se propose de mobiliser les

## Axe 3 – Sous-axe 3-A

instances nationales pour évaluer la faisabilité d’approvisionnement des flottilles de pêche du littoral occitan avec ce bio-carburant produit localement.

### ***3-A-2-3 Appui à la mise en place d'un ou plusieurs démonstrateurs pilotes de navires de pêche décarbonés dans le golfe du Lion***

En fonction des coûts et des sources de financements disponibles, le Cépralmar préconisera des solutions technologiques de rétrofit de navires existants adaptées à chaque grande catégorie de flottilles de pêche de la région. Par exemple, pour les chalutiers, les solutions d’hybridation diesel-électrique, ou pour les petits métiers en lagune, l’ajout d’un moteur hors-bord électrique. Sous maîtrise d’ouvrage de la profession, le centre technique pourra éditer des cahiers des charges et proposer des appels à candidatures qui devront être diffusés aux armements de pêche d’Occitanie. La filière régionale et ses partenaires publics ou privés devront pleinement mobiliser leurs compétences et leur expertise (technique, politique ou financière) pour favoriser l’émergence de ces projets pilotes.

### **3-A-3 REFLEXION LONG TERME SUR L'EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE PECHE AU REGARD DES FUTURS NAVIRES**

Au regard des enjeux actuels, la problématique de l’évolution future des navires est indissociable de celle des infrastructures des ports de pêche. Pour des raisons politiques, pratiques et économiques, l’accès des flottilles du secteur halieutique à de nouvelles technologies (électricité, dihydrogène, etc.) ou la mise à disposition de nouveaux carburants (bio-carburants, e-fuels, etc.) sont autant de problématiques qu’il faut aussi traiter à une échelle portuaire, voire territoriale. En témoigne, par exemple, le développement d’un grand plan stratégique de production et de distribution d’hydrogène vert par la Région Occitanie qui s’inscrit sur plusieurs décennies. Ce plan serait susceptible de moduler l’équation à résoudre pour déterminer, sur le long terme, les possibles d’un processus de décarbonation des pêches maritimes régionales.

### **3-A-4 MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DES FILIERES REGIONALES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES ET MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE**

#### ***3-A-4-1 Organisation d'un groupe de travail pour l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable pour les halles à marée***

Le Plan de gestion WEST MED et le Plan de Sortie de Flotte qui en a découlé en 2022-2023 ont eu un impact fort sur les apports en criées. Couplé à cette problématique de réduction des volumes débarqués, la crise énergétique récente engendre des augmentations de charges importantes (chambre froide, machine à glace...). N’ayant pas augmenté les taxes de criées depuis près de 10 ans, les halles à marée

## Axe 3 – Sous-axe 3-A

connaissent des difficultés croissantes pour équilibrer leurs comptes de résultats. Une des solutions face à cette augmentation des charges énergétiques est le travail à mener sur l'autoconsommation via des panneaux photovoltaïques ou bien la recherche de solution alternative et moins gourmande en énergie qu'est la thalasso-thermie. La mesure du FEAMPA régionale « Aide à la modernisation des ports de pêche, halles à marée et criées » permet d'accompagner cette transition énergétique sous condition (ex. interdiction de réinjecter dans le réseau et de se faire rémunérer l'électricité produite et non consommée). Un groupe de travail permettant de présenter les innovations technologiques, des retours d'expérience sur la production d'énergie renouvelable ainsi que les différentes solutions de financement (y compris hors FEAMPA) feront l'objet d'un groupe de travail animé par la Région en lien avec ses agences que sont AD'OCC et l'AREC.

### **3-A-4-2 Modernisation des locaux et des équipements de la coopérative du Grau-du-Roi SOCOMAP**

La criée-coopérative privée du Grau-du-Roi est la première en valeur et en tonnage en Occitanie avec 14,4 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2400 tonnes débarquées en 2022. D'ici 2026, un plan de modernisation de ses locaux et de ses équipements devrait être lancé.

### **3-A-4-3 Modernisation des quais et pontons de pêche professionnelle dans le canal principal de Palavas-les-Flots**

La Ville de Palavas-les-Flots et l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) "Ports de Palavas-les-Flots" ont pour projet de moderniser les infrastructures halieutiques professionnelles dans le canal principal en concertation avec les pêcheurs. Ce projet débute par une étude préalable conduite par des étudiants architectes et les résultats doivent être présentés en 2024. L'année 2025 pourrait marquer le début de réalisation des travaux.

### **3-A-4-4 Modernisation des infrastructures portuaires de pêche du Grau-du-Roi**

Le port de pêche du Grau du Roi a été construit en 1971 à l'occasion de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon et de la « Mission Racine » (1963-1983). C'est aujourd'hui le premier port chalutier de la Méditerranée française avec une quinzaine d'unités. Située sur la rive droite du canal maritime traversant le centre-ville, la darse de pêche est principalement ceinte de quais dits « à talus » auxquels s'est ajoutée en 2007 une prolongation « palplanche » du quai Est. Ces quais sont équipés de pontons disposés perpendiculairement aux quais : quatorze sont flottants et trois ont été édifiés sur pieux. Réalisés entre 1971 et 2007 avec un système de caissons en béton, les pontons flottants sont aujourd'hui vétustes et présentent des difficultés de flottaison. D'importants dégâts ont été répertoriés en lien avec des chocs lors des manœuvres d'accostage et la dégradation du béton armé qui provoquent des infiltrations. Le projet engagé par la Région consiste à remplacer les infrastructures existantes par de nouveaux pontons, pour que les professionnels disposent d'équipements plus adaptés à leurs pratiques et pour limiter les coûts de fonctionnement (réparations, pompages, etc.). Les nouvelles infrastructures seront des ouvrages mixtes composées d'un tablier en béton armé (26 mètres de long pour 4 de large)

## Axe 3 – Sous-axe 3-A

reposant sur des pieux tubulaires métalliques. Chaque ponton pourra accueillir 2 bateaux simultanément. L'opération envisagée avoisine les 2,8 M€. Une première phase de travaux devrait être réalisée en 2025, la seconde en 2028.

### ***3-A-4-5 Modernisation de la criée de Port-la-Nouvelle***

La halle à marée audoise doit procéder ces prochaines années à une modernisation importante de ses équipements. A courte échéance, le changement du système informatique pour proposer aux acheteurs une interface plus réactive et leur donner notamment la possibilité d'acheter des produits de la pêche à distance via un téléphone portable ou tout autre support numérique actuellement sur le marché. La criée souhaite aussi poursuivre ses efforts déjà engagés dans la maîtrise de sa dépense énergétique. Pour ce faire la SAS 3PLN a mis en place le premier système de thalasso-thermie en Méditerranée ; technique qui consiste à récupérer les calories de l'eau du bassin de pêche pour alimenter le système de refroidissement de la criée et de la machine à glace. Les calories rejetées par les évaporateurs sont réinjectées dans le système de chauffage de l'amphithéâtre de vente. Ce système de thalasso-thermie entraîne des économies d'énergie à hauteur de 5 %. Afin de poursuivre en ce sens, 3PLN a la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du port de pêche et ce à des fins d'autoconsommation. Pour bénéficier d'un accompagnement par le FEAMPA, il faudrait assouplir la mesure régionale correspondante pour prendre en compte d'inévitables pics de production d'énergie qui impliquent une réinjection dans le réseau électrique public. La SAS 3PLN souhaiterait aussi engager la réhabilitation d'une partie de ses ateliers de mareyage, aujourd'hui inoccupés et obsolètes, pour assurer une valorisation optimale des produits de la mer débarqués par les flottilles du golfe du Lion.

### ***3-A-4-6 Modernisation des infrastructures des ports de pêche départementaux de l'Hérault***

Avec Hérault Littoral, le Département a renouvelé son attachement à sa compétence portuaire. Dans ce cadre, il mène ou accompagne des projets de requalification ou de développement sur les 8 ports départementaux. L'action vise à permettre aux ports départementaux de s'adapter aux besoins et évolutions de la pêche professionnelle et de limiter leurs impacts environnementaux. Au port de pêche du Grau d'Agde, l'aménagement des espaces extérieurs permettra d'adapter les services proposés aux usagers et portera entre autres sur : (1) la sécurisation de l'enceinte portuaire, la rationalisation des espaces de stockage et la réorganisation des stationnements ; (2) l'amélioration de la qualité d'accueil des visiteurs du Belvédère de la criée grâce à l'aménagement d'un parking dédié. Des études seront menées pour assurer une maîtrise de la dépense énergétique et des consommations d'eau du Port et de sa criée. Dans les autres ports départementaux, des aménagements seront étudiés pour répondre aux besoins de la filière (pontons d'accueil collectif, équipements pour favoriser la vente directe, etc.).



### 3-B Déploiement d'une économie circulaire

#### 3-B-1 MISE EN PLACE D'UNE FILIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE POUR LES ENGINS DE PECHE ET SENSIBILISATION DES ACTEURS

En 2021, deux études ont été menées respectivement par le PNM du golfe du Lion (sur son périmètre) et le Cépralmar (sur le reste du territoire régional) pour identifier les volumes de filets de pêche « petits métiers » usagés et proposer un plan d'action régional pour la mise en place d'une filière de gestion. Estimés à 30 tonnes par an, ces filets fins usagés étaient jusqu'à présent évacués en centre de traitement des déchets sans valorisation, alors que des solutions de recyclage existent telle que la transformation en granulés réinjectables dans les processus de fabrication plasturgiques. C'est pourquoi la Région Occitanie, dans le cadre de ses compétences mais aussi de la politique maritime du Plan Littoral 21 co-soutenue par l'Etat, a souhaité s'engager aux côtés des acteurs du territoire dans le développement de cette filière de valorisation des filets usagés. L'entreprise GLOKIS pilote la mise en œuvre de cette filière régionale en mobilisant l'ensemble des acteurs dans les différentes phases : (1) collecte auprès des pêcheurs volontaires ; (2) tri et stockage ; (3) recyclage de la matière (par le prestataire national Fil & Fab, basé en Bretagne) ; (4) traçabilité de la matière recyclée pour les industriels et les pêcheurs ; (5) communication de l'engagement des partenaires dont les pêcheurs volontaires. Le déploiement opérationnel est en cours pour les ports du PNM depuis fin 2023, et sera mis en place courant 2024 pour les 4 principaux ports de pêche d'Occitanie (Port-La-Nouvelle, Agde, Sète et Grau-du-Roi). Cet engagement collectif anticipe la réglementation nationale qui prévoit la mise en place d'une Responsabilité Elargie des Producteurs dite « Engins de Pêche Usagés » (REP EPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette démarche pionnière, et qui se veut exemplaire en matière de partenariat, doit alimenter les travaux de conception de cette REP pour encourager une généralisation du recyclage des engins de pêche usagés. Il faut enfin noter que la REP EPU concernera in fine les filets fins, mais également les chaluts et les autres engins de pêche (pots à poulpe, palangres etc.), ainsi que le matériel conchylicole.

#### 3-B-2 AMELIORATION DU TRAITEMENT DES CAISSES EN POLYSTYRENE ET IDENTIFICATION/EVALUATION D'ALTERNATIVES

L'utilisation des caisses en polystyrène expansé (CPSE) dans la filière marée française devrait décroître progressivement puisqu'il est observé un renforcement des politiques et des réglementations vis-à-vis des plastiques à usage unique (Directive européenne SUP, Loi AGECE, etc.). Il faut aussi prendre en considération l'attente sociétale et la volonté affichée par certains acteurs de la filière en faveur de la généralisation des caisses réutilisables. Contrairement aux autres façades maritimes françaises, et pour de multiples raisons (météorologie, marées de pêche n'excédant pas 24h, majorité des produits débarqués destinés à l'export, etc.), l'utilisation des CPSE dans la filière pêche en Méditerranée française

## Axe 3 – Sous-axe 3-B

est le plus souvent étendue aux opérations de tri des captures en mer, de débarquement et de première commercialisation en halle à marée (à l'exception de la criée de Sète). Les enjeux autour de la CPSE sont donc particulièrement prégnants dans la région et ils nécessitent des actions combinées à court, moyen et long terme.

### ***3-B-2-1 Meilleure collecte et traitement des caisses de marée en plastique polystyrène expansé***

Avant de mettre en place des solutions à moyen et long terme (cf. 3-B-2-2), cette action collective des ports de pêche, et plus généralement de toute la filière régionale, doit viser l'amélioration de l'utilisation des CPSE. Des synergies peuvent être trouvées entre les places portuaires de pêche qui utilisent les CPSE pour favoriser leur collecte à moindre frais et garantir un traitement adéquat lorsqu'elles sont souillées ou usagées. L'enfouissement des CPSE doit être évité, leur recyclage encouragé et des solutions de compactage mobiles ou partagées peuvent être définies.

### ***3-B-2-2 Envisager des alternatives aux caisses de marée en plastique polystyrène expansé en cohérence avec les réflexions nationales***

La participation active des acteurs de la filière Occitanie aux études et échanges à l'échelle nationale est primordiale à la fois pour la prise de conscience collective de la problématique et pour l'émergence de solutions alternatives à la CPSE adaptées au contexte régional. Dans l'optique où le recours au polystyrène viendrait à être interdit pour les caisses marée, les premiers résultats des études déjà réalisées dans la région doivent être pris en considération, notamment les études « QPS » du Seaquarium du Grau-du-Roi. Des solutions de remplacement de la CPSE (avec des caisses en matériaux biosourcés et compostables, ou des bacs réutilisables pris en charge dans une logistique de retours et de consignes, etc.) doivent être expérimentées, chiffrées, analysées selon plusieurs critères déterminants parmi lesquels l'impact environnemental global, les conséquences pratiques pour les usagers, les coûts de mise en œuvre ou les répercussions possibles sur le commerce des produits de la pêche locale.

## **3-B-3 GESTION ET VALORISATION DES DECHETS COLLECTES PASSIVEMENT EN MER**

### ***3-B-3-1 Investissements portuaires pour une meilleure gestion, le tri et la valorisation des déchets collectés passivement par les navires de pêche***

La gestion des déchets est une préoccupation importante des gestionnaires de ports de pêche d'Occitanie qui s'organisent pour collecter les déchets issus des navires (dits « déchets de bord ») mais aussi les déchets collectés au cours des opérations de pêche. A cette fin, les gestionnaires doivent

## Axe 3 – Sous-axe 3-B

s'assurer que les installations de réception sont adéquates et disponibles pour répondre aux besoins des navires et permettre une collecte séparée des déchets dans le but de faciliter leur réemploi et leur recyclage. Un état des lieux réalisé par la Région Occitanie en 2023, partagé avec les principaux ports de pêche et représentants des pêcheurs dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, a montré que malgré les efforts faits par les ports les installations ne permettent pas actuellement de quantifier et caractériser correctement les déchets collectés par les ports... et en particulier les déchets pêchés passivement. Afin d'améliorer cette gestion des déchets, deux étapes concomitantes sont envisagées. En premier lieu, un programme d'investissement portuaire qui peut bénéficier du financement du FEAMPA et a pour objectif la quantification et la caractérisation des déchets. Les projets de mutualisation des équipements ou des pratiques entre les ports de pêches de la région Occitanie seront prioritaires. En second lieu, des réflexions collectives pour assurer la valorisation des déchets. D'ailleurs l'identification de solutions de tri, de quantification et de valorisation des déchets pêchés passivement constituent un préalable nécessaire pour pouvoir mobiliser la mesure régionale d'indemnisation des pêcheurs du FEAMPA prévue à cet effet en Occitanie (cf. action 3-B-3-2).

### ***3-B-3-2 Valorisation auprès des professionnels des déchets passifs rapportés à terre***

Les macrodéchets plastiques - issus à 80 % des activités du bassin versant - sont fortement présents en Méditerranée puisque l'on parle de 600 000 tonnes de déchets plastiques déversées chaque année, dont 22 300 tonnes par la France (WWF, 2019). Les pêcheurs, sentinelles de la mer, comptent parmi les premiers impactés par ces plastiques qui entraînent des répercussions en cascade sur la chaîne alimentaire marine. Par ailleurs, lors de l'activité de pêche, notamment de la flottille chalutière, il peut y avoir un ramassage passif de ces déchets. Le FEAMPA permet d'indemniser les pêcheurs qui ramènent à terre du plastique collecté en mer. Avant de pouvoir mettre en œuvre cette mesure ouverte dans le programme opérationnel Occitanie, il est nécessaire que les ports puissent mettre en place les investissements et dispositions nécessaires (cf. 3-B-3-1) pour réaliser un pré-tri des déchets ramenés à terre car il n'y a pas seulement du plastique mais aussi du bois, des métaux, des pneus, etc. L'autre condition est la suivante : la filière de valorisation et de traitement des déchets plastiques collectés doit aussi être opérationnelle. L'enfouissement et l'incinération de ces déchets ne sont pas des solutions acceptables pour déployer cette mesure qui privilégie des modes de valorisation pérennes (d'où la catégorisation de cette sous-action comme un « défi collectif à relever »).

# 4 - L'ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ENTREPRISES ET DES MARINS

## 4-A Appui à la vie des entreprises

### 4-A-1 CREATION D'UN SERVICE ADMINISTRATIF MOBILE (SAM) DU PECHEUR

Les conclusions de l'étude « *de faisabilité, de définition des besoins et de dimensionnement* » engagée par le CRPME Occitanie dès 2023 apporteront des éléments de réponses au projet de création d'un Service Administratif Mobile (SAM) du pêcheur. L'objectif premier de ce projet est d'accompagner les entreprises et leurs salariés (notamment les nouveaux entrants dans le métier) pour réaliser leurs démarches administratives, et ce au plus près des ports. Il peut s'agir de formalités d'aide à l'installation, de gestion des déclarations sociales, d'inscriptions en formations, voire de montage de dossiers de demandes d'aides publiques. Au cours de cette étude, une attention particulière est prêtée au recensement des ressources préexistantes dans les différents ports puisqu'il s'agit de déployer en priorité le « SAM » dans les territoires littoraux où les marins n'en disposent pas. En outre, l'objectif secondaire du dispositif est de pouvoir faire la promotion des métiers de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emplois en organisant, par exemple, une bourse à l'emploi. Le caractère « mobile » du SAM pourrait recouper plusieurs options alternatives : soit un petit camion équipé de postes informatiques et rayonnant dans les ports régionaux, soit des outils informatiques mobiles pouvant être déployés par une équipe au plus proche des quais. Sous-réserve des conclusions de l'étude de faisabilité et des possibilités de financement, le CRPME fera entrer ce projet dans une phase de déploiement opérationnel.

### 4-A-2 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE DES PETITES ENTREPRISES DE PECHE

A ce jour, parmi les plus petites entreprises de la région, une grande majorité ne dispose pas d'une comptabilité et c'est un frein identifié par les experts pour bon nombre d'entre elles. Disposer d'une comptabilité permettrait aux entreprises de pêche de bénéficier d'un meilleur appui financier auprès des banques pour leurs projets de développement, mais aussi de pouvoir monter plus aisément certains dossiers de demandes d'aides publiques.

## Axe 4 – Sous-axe 4-A

### **4-A-2-1 Sensibilisation des acteurs de la pêche maritime aux notions de base et enjeux de la comptabilité d'entreprise**

De courtes interventions du Crédit Maritime pourront avoir lieu à l'occasion d'assemblées générales de prud'homies, de réunions des comités des pêches, de modules de formation continue destinés aux adultes au Lycée de la Mer, voire de tables rondes semestrielles (cf. 2-C-1). En fonction des besoins exprimés, différents concepts-clés pourront être abordés. Comment bâtir un prévisionnel (coûts et recettes) ? Qu'est-ce que l'excédent brut d'exploitation, l'hypothèque maritime ou la délégation d'assurance maritime ? Les modalités comptables d'accès aux subventions publiques ou les solutions de comptes bancaires d'entreprises et les avances possibles peuvent aussi compter parmi les notions à présenter aux intéressés. Le but est que les armateurs puissent disposer de plus amples connaissances afin d'assurer une gestion optimale de leur entreprise.

### **4-A-2-2 Diagnostic régional de l'offre d'accompagnement comptable existante et des besoins des entreprises de pêche**

Après une première analyse générale qui associerait les ressources mobilisables, une enquête déployée par le CRPMEM pourrait porter sur les besoins des entreprises de pêche de la région, mais aussi les coûts et les bénéfices que pourrait représenter l'accès à un appui comptable. Un focus devrait être fait pour les plus petites entreprises de pêche où les marins travaillent seuls à bord. Les résultats de l'enquête pourront mettre en lumière des préconisations comme le rapprochement entre les marins et les organismes comptables privés existants pouvant proposer ces services, la constitution de groupements de gestions collectifs, ou encore la multiplication des opérations d'information et de sensibilisation des professionnels de la pêche à cet enjeu (cf. 4-A-2-1).

### **4-A-3 DES GUIDES D'INFORMATION POUR LES ENTREPRISES DE PECHE**

La présente action correspond à la conception, l'édition et la diffusion de guides d'information pour les entreprises de pêche. Pour aider les nouveaux entrants salariés des entreprises de pêche à « *intégrer la filière* », l'opérateur de compétences OCAPIAT a déjà édité un guide national en 2023 et celui-ci pourra être largement partagé à l'échelle régionale en s'appuyant à la fois sur des événements ponctuels de type job-dating, semaine de l'emploi maritime, ou salons, ainsi qu'un réseau de structures relais (SPRO, antennes de France Travail, maisons de l'insertion). Pour les chefs d'entreprises, des guides spécifiques à l'Occitanie pourront être réalisés. Ils constitueront un moyen efficace pour eux de retrouver facilement et de façon inéquivoque l'essentiel des informations relatives aux démarches administratives à réaliser afin d'exercer leur activité dans de bonnes conditions. Pour aider les armements, les différentes démarches abordées seront subdivisées en étapes clés et les contacts des personnes ou services « *ressources* » ne manqueront pas d'être précisés. (1) Un premier projet de guide pourrait se focaliser sur les démarches liées à la création et à la vie courante de l'entreprise : obtention des droits à produire (PME, AEP, licences, quotas) et à naviguer ; gestion des équipages et les déclarations sociales ; principales



## Axe 4 – Sous-axe 4-A

règles de gestion halieutique régionales ou infrarégionales en vigueur ; etc. (2) Un second projet de guide pourrait apporter des conseils aux entreprises de pêche qui souhaitent diversifier leur activité (pescatourisme, dégustation, expertise maritime, vente directe, petite transformation...) ou s'associer avec d'autres pour créer, par exemple, une coopérative ou une SCI. Une fois finalisé, chacun des guides ferait l'objet de mises à jour régulières et serait largement diffusé, notamment en version dématérialisée.

### **4-A-4 ANTICIPER LE DEFI DU MAINTIEN DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES DANS LA FILIERE**

#### ***4-A-4-1 Réaliser une GTEC pour la pêche professionnelle en Occitanie***

Avec l'appui d'un prestataire dédié et via un comité de pilotage partenarial associant OCAPIAT, le CRPMEM et la Région Occitanie, l'action consiste en la réalisation d'une étude dite de « *Gestion Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC)* » pour le secteur de la pêche maritime régional. Le volet prospectif de cette analyse compilera des données connues et disponibles, mais aussi des informations complémentaires collectées lors d'entretiens, pour décrire, renseigner et quantifier plusieurs indicateurs (emplois menacés, risques de pertes de compétences, besoins en main d'œuvre, perspectives de reprises des entreprises, etc.). Des préconisations pour tenter de résoudre les principales problématiques, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, pourront être proposées dans le cadre d'un plan d'action. Après la première étude, les indicateurs développés devront être suivis à intervalles réguliers pour dégager des tendances d'évolution et évaluer l'efficacité d'éventuelles mesures.

#### ***4-A-4-2 Etude exploratoire sur les visions et perceptions du secteur par les jeunes générations de marins-pêcheurs ou les étudiants en formation***

Les analyses menées par l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la pêche montrent que le secteur fait face, en Occitanie comme ailleurs en France, à d'importants besoins en recrutement avec des problématiques d'attractivité et de fidélisation des jeunes. Ce constat majeur pose la question du renouvellement des générations de marins-pêcheurs à moyen terme et interroge également sur les visions et perceptions du secteur par les jeunes entrants. Au cours de l'hiver 2024-2025, l'équipe de Toulouse INP-ENSAT, accompagnée des étudiants ingénieurs agronomes de la spécialisation ACT' (Agir dans les organisations en transition), mènera une étude de terrain qualitative en sciences sociales auprès de jeunes professionnels installés et d'étudiants futurs marins-pêcheurs. Cette analyse aura pour objectif de mieux comprendre leurs attentes, leurs craintes, leurs stratégies et les modèles d'organisation du travail qu'ils proposent. Complémentaires avec celles de la GTEC pêche Occitanie (cf. 4-A-4-1), les conclusions pourront aider la filière à relever le défi du renouvellement générationnel.

### 4-B Formation des pêcheurs et pisciculteurs

#### 4-B-1 DEVELOPPER LES SOLUTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Les marins-pêcheurs de la région souhaiteraient que les nouveaux entrants dans la profession puissent bénéficier d'une formation comprenant davantage de périodes d'apprentissage sur le terrain, à bord de navires de pêche. Que ce soit dans le cadre d'un parcours de formation initiale ou continue, avec l'objectif d'insertion professionnelle ou de retour à l'emploi, différents dispositifs existent (apprentissage classique, contrats de professionnalisation) et pourraient éventuellement être mis en œuvre par les services de l'Etat et l'opérateur de compétences avec le soutien coordonné de tous les acteurs régionaux. Le plus souvent, une proportion de la durée de ce type de parcours de formation est constituée de périodes d'enseignement dispensées par l'organisme de formation et le reste du temps de la formation est effectué dans l'entreprise de pêche. Il s'agit donc de formations « *en alternance* » pour lesquelles plusieurs difficultés sont d'ores et déjà identifiées. On peut citer les calendriers annuels (pour qu'ils coïncident à la fois aux besoins des entreprises de pêche, aux plannings des formateurs et à la disponibilité des plateaux techniques) et les valeurs planchers des nombres d'entreprises de pêche ou d'apprenants intéressés en dessous desquelles les sessions ne peuvent être organisées. S'ajoutent enfin des difficultés spécifiques aux mineurs (16-18 ans) pour lesquels les dispositions du droit contraignent le travail nocturne en entreprise (entre 21h et 6h du matin).

#### 4-B-2 DISPOSER D'UN « POOL » DE NAVIRES VOLONTAIRES POUR PROPOSER DES MAREES DECOUVERTE

Le CRPMEM cherche à sensibiliser et à inciter un nombre suffisant d'armements de pêche d'Occitanie à faire la demande d'ajout de « *personnel spécial et/ou observateur* » sur leurs permis de navigation. Cette mention permettra aux entreprises de devenir de véritables ambassadrices de la filière en proposant des « *marées découvertes* » (i.e. de courts temps d'embarquement en conditions réelles). Ces expériences immersives donneront l'opportunité aux potentiels futurs élèves des lycées maritimes qui s'interrogent sur leur orientation de pouvoir vérifier que les métiers de la pêche les intéressent et sont faits pour eux. Les « *marées découverte* » peuvent aussi être proposées à un public adulte, en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi. A ce jour, pour que le dispositif national des « *marées découvertes* » soit pleinement opérationnel, l'interprétation et l'évaluation des critères et contraintes de mise en œuvre pourraient être simplifiées (horaires d'activité et nombre de personnel spécial pouvant embarquer à bord du navire d'accueil, âge du bénéficiaire qui découvre le métier, organismes éligibles comme prescripteurs, etc.). Le CRPMEM devra aussi composer avec la délivrance progressive de permis de navigation dits « *illimités* » : l'enjeu est de convaincre les armements de la région à faire la demande d'accueil de personnel spécial avant qu'ils obtiennent ces permis longue durée ; au risque, sinon, qu'ils ne souhaitent plus se lancer dans de nouvelles démarches pour en obtenir modification.

## Axe 4 – Sous-axe 4-B

### **4-B-3 ANIMER UN GROUPE DE REFLEXION REGIONAL SUR LA QUESTION DE LA FORMATION DANS LES FILIERES HALIEUTIQUES ET PISCICOLES**

En s'appuyant sur la commission « vie des marins et vie des entreprises » du CRPME Occitanie, un travail régulier associant le Lycée de la Mer et les organisations professionnelles pourra concourir à l'organisation des rythmes d'enseignements ou encore à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du monde professionnel. Ce groupe de travail régulier sera aussi l'occasion de faire remonter des positions communes aux décideurs.

# 5 - DIALOGUE DE FILIERE, MISE EN MARCHÉ ET (NOUVELLES) VOIES DE COMMERCIALISATION

## 5-A Dialogue interprofessionnel amont-aval et inter-places portuaires

### 5-A-1 ENCOURAGER UN DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL D'AMONT EN AVANT DE LA FILIERE REGIONALE

#### ***5-A-1-1 Poursuite du développement de l'association VALPEM***

L'OP SATHOAN a créé VALPEM, l'association pour la valorisation des produits de la pêche en Méditerranée, qui regroupe des producteurs (entreprises de pêche, coopératives et OP) et des acteurs de l'aval de la filière (transformateurs, mareyeurs, etc.). Il s'agit à ce jour de la seule interprofession amont-aval dans la filière pêche de Méditerranée française. VALPEM est reconnue par l'INAO comme organisme de défense et de gestion (ODG) pour 4 Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) que sont : les 3 marques collectives « Méditerranée Sauvage », « Espadon de Ligne, pêche artisanale » et « Thon rouge de Ligne, pêche artisanale » ; ainsi que la soupe de poissons « Soupe rouge de la Mer » estampillée Label Rouge. Dans la continuité du dialogue de filière, VALPEM poursuit ses actions avec l'identification de nouveaux SIQO à développer, et l'élaboration de nouveaux produits transformés destinés à mieux valoriser les produits de la pêche de Méditerranée française.

#### ***5-A-1-2 Benchmark des interprofessions d'autres régions françaises pour alimenter la réflexion en Occitanie***

Aujourd'hui plusieurs interprofessions de la filière marée existent dans d'autres régions françaises, c'est le cas de « Normandie Fraîcheur Mer » (NFM), « Breizhmer » en Bretagne, ou encore « Loire océan filière pêche » (LOFP). Le retour d'expérience de ses associations - NFM a été fondée il y a plus de 25 ans - pourrait donner des indications en vue de créer une structure similaire pour la pêche en Occitanie. Pour alimenter la réflexion régionale, le Cépralmar s'attachera à réunir les principales informations portant sur les objectifs, les résultats, la gouvernance et le modèle économique de ces interprofessions.

## Axe 5 – Sous-axe 5-A

### ***5-A-1-3 Diagnostic territorial pour le développement et la structuration des entreprises de l'aval de la filière pêche en Occitanie***

Aujourd'hui, la majorité des entreprises de mareyage, de commerce de gros et de transformation des produits de la pêche implantées en Occitanie n'est pas affiliée à un syndicat ni à une association représentative. Cette absence de représentation et de structuration est parfois perçue par les parties prenantes comme un frein potentiel au développement d'un dialogue de filière puisqu'il n'existe pas vraiment d'instance collective à qui s'adresser. En partenariat avec l'Union du Mareyage Français (UMF), l'AMOP et le CRPMEM Occitanie souhaite pouvoir identifier des leviers qui favoriseraient la représentation de ces entreprises à l'échelle régionale. L'étude pourrait débiter par un recensement sur le territoire régional afin d'essayer de dresser un premier aperçu des activités et une typologie des entreprises. Des enquêtes auprès de celles-ci évalueront l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'une représentation en mettant en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'activité régionale. L'identification de problématiques de développement prioritaires et la proposition de recommandations de pistes d'actions collectives pourront compléter l'étude qui contribuera ainsi à l'émergence d'un dialogue amont-aval pour la filière halieutique occitane.

### ***5-A-1-4 Animation d'instances de dialogue amont-aval au sein des places portuaires***

L'Occitanie comprend 4 principaux ports de pêche qui accueillent des halles à marée. Trois de ces halles à marées sont publiques et propriétés, soit de la Région pour le port de Sète et de Port la Nouvelle, soit du Département de l'Hérault pour celle du Grau d'Agde. Le 4<sup>ème</sup> port, le Grau du Roi, abrite deux coopératives privées, la SOCOMAP et La Graulenne. Ces 5 entités constituent les principaux lieux de mise en marché et structurent la filière en Occitanie avec environ 67 % des volumes commercialisés (dont 3/4 sont débarqués par la flotte chalutière). Les mutations en cours avec notamment les impacts du plan WEST MED et le plan de sortie de flotte de 2023 ont des effets importants et d'ores et déjà visibles sur le fonctionnement des halles à marées avec une baisse des apports. Ces évolutions vont concerner autant les pêcheurs qui vendent en criée que les acheteurs. Il semble donc nécessaire plus que jamais de consulter et d'associer ces deux types d'acteurs aux décisions qui concernent le fonctionnement des halles à marées. Pour ce faire, les autorités portuaires et les organismes gestionnaires des halles à marée publiques peuvent s'appuyer sur les conseils consultatifs locaux d'exploitation prévus par le code rural. Ces instances constituées à parité par des vendeurs et des acheteurs ainsi que par les autorités portuaires, les collectivités concernées et les représentants des services de l'Etat compétents (DDTM et DDPP) assistent les organismes gestionnaires pour le fonctionnement et l'exploitation des halles à marée. Ils se réunissent au moins une fois par an et sont obligatoirement consultés lors de l'élaboration et de la modification des règlements d'exploitation. La Région Occitanie, autorité portuaire pour les halles à marée de Sète et de Port la Nouvelle et le Département de l'Hérault, autorité portuaire pour la halle à marée du Grau d'Agde, s'engagent, avec le concours de leur gestionnaire, à réunir et animer ces instances autant que de besoin afin de garantir le dialogue nécessaire entre les vendeurs et les acheteurs.



## Axe 5 – Sous-axe 5-A

### 5-A-2 ACCREDITER DES RESTAURANTS DE PECHE LOCALE

#### **5-A-2-1 Accompagnement des prud'homies intéressées pour répliquer l'initiative de la commune de Gruissan**

Plusieurs prud'homies de patrons pêcheurs de l'Aude et des Pyrénées-Orientales semblent intéressées par la dynamique « *Mon restaurant favorise la pêche locale* » impulsée à Gruissan par la ville, l'office de tourisme et la prud'homie. Chaque année (ou semestre), les pêcheurs de la prud'homie concernée se réunissent, débattent et réactualisent la liste des restaurants qui s'approvisionnent régulièrement en produits locaux. Grâce à différents supports édités par l'office de tourisme (flyers, stickers), l'engagement à soutenir la production halieutique locale des restaurants sélectionnés est porté à connaissance des touristes et des autres consommateurs. Le CIDPMEM 11-66 pourra accompagner les autres prud'homies de l'Aude et des Pyrénées-Orientales pour qu'elles puissent répliquer cette initiative.

#### **5-A-2-2 Promotion des restaurants valorisant la pêche locale via la marque collective « Méditerranée Sauvage »**

Depuis sa création, la marque collective « *Méditerranée Sauvage* » est ouverte à tous les acteurs de la filière pêche de Méditerranée française. L'adhésion à cette démarche de filière est notamment proposée aux restaurateurs qui s'engagent à inscrire à leur menu au moins un plat ou une préparation avec du poisson issu de la pêche locale. Pour ces derniers, la marque fournit un kit de communication et des idées de recettes. Afin de poursuivre l'intégration de nouveaux opérateurs de la restauration dans ce processus, des actions ciblées seront réalisées avec des chefs ou des prescripteurs reconnus.

#### **5-A-2-3 Des restaurants reconnus de pêche locale à Sète**

Pour promouvoir la gastronomie, les produits et les savoir-faire locaux, en collaboration étroite avec les acteurs de la pêche sétoise, l'office du tourisme intercommunal de Sète Agglopôle Méditerranée souhaite mettre en avant les restaurants qui s'approvisionnent en produits de la mer en circuits courts. L'idée est de mettre en place un système simple, objectif et transparent pour distinguer chaque année les restaurants qui proposent à leurs menus des plats confectionnés avec les produits de la pêche du port et de ses alentours.

#### **5-A-2-4 Une charte des restaurateurs pour promouvoir la pêche graulenne**

Pour encourager les restaurateurs du port garçois à s'approvisionner en produits halieutiques locaux, le CDPMEM 30 souhaite proposer la signature d'une charte qui valoriserait leur engagement commercial. Une démarche de communication serait engagée pour faire connaître les restaurants qui jouent le jeu de la pêche graulenne.

### **5-A-3 OPTIMISER LES SERVICES DES CRIEES ET DEVELOPPER DES SYNERGIES INTER-CRIEES**

Les représentants des professionnels de la pêche ont manifesté à plusieurs reprises leur souhait de voir les halles à marées travailler en coopération et en synergie. En effet, l'évolution de la filière (Plan de gestion WEST MED, PSF) et les impacts des crises de l'énergie récentes et du changement climatique touchent autant l'amont de la filière pêche que son aval. Les criées doivent gérer d'une part, la baisse des apports et donc des recettes qui lui permettent de fonctionner et d'autre part, une augmentation importante de leurs charges (énergie). Dans ce contexte, il est nécessaire d'explorer les pistes de coopération et de mutualisations possibles entre criées afin de trouver les leviers possibles pour la réduction de leurs charges et améliorer leur efficacité. Dans le cadre d'un conseil de coopération portuaire créé par la Région en 2022 et associant les 3 ports régionaux, la Région a proposé la mise en place de groupes de travail spécifiques sur la filière pêche afin de favoriser les échanges et les retours d'expérience entre les places portuaires et permettre une meilleure coopération des gestionnaires de port et de halle à marée, indépendamment de leur statut (régional, départemental, coopératif). Un premier groupe a été réuni en décembre 2023 pour travailler sur l'amélioration de la gestion des déchets (cf. 3-B-1). La Région s'engage à poursuivre ce travail d'animation en collaboration avec l'ensemble des partenaires afin de traiter des sujets choisis par les acteurs de la filière avec la volonté d'enclencher rapidement des phases opérationnelles et mobiliser le cas échéant le FEAMPA pour le financement de projets collectifs et mutualisés entre les ports de pêche. A conditions que l'ensemble des acteurs et opérateurs y soit favorable, le dialogue pourrait être renforcé et élargi dans le cadre d'un conseil consultatif inter-halles à marée. Cette instance prévue par le code rural a les mêmes compétences que les conseils consultatifs locaux (cf. 5-A-1-4) et permettrait d'aller plus loin dans l'homogénéisation des pratiques et des règlements ainsi que dans la coopération des organismes gestionnaires de halles à marée.

### 5-B Optimiser la commercialisation et développer de nouveaux marchés

#### 5-B-1 ENCOURAGER LA TRANSFORMATION DES (CO-)PRODUITS DE LA PÊCHE EN OCCITANIE

##### ***5-B-1-1 Volet 2 MEDUS'OC - Identifier des pistes de valorisation de gélatineux et envisager une nouvelle filière de commercialisation***

Certaines espèces de méduses et de cténophore présentes dans les lagunes méditerranéennes en Occitanie et dans le golfe du Lion, en utilisant leurs propriétés biochimiques bénéfiques, peuvent être de véritables sources de composés bioactifs naturels dans différents domaines (pharmaceutique, cosmétique, médical voire agroalimentaire). Le second volet du projet MEDUS'OC cherchera à explorer différentes pistes de valorisation, en particulier pour identifier des exutoires potentiellement rentables pour les pêcheurs professionnels en cas de surabondance d'espèces invasives de gélatineux.

##### ***5-B-1-2 Développement et modernisation de l'atelier de la coopérative La Graulenne***

La coopérative La Graulenne regroupe des entreprises de pêche « petits métiers » du Grau-du-Roi et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Grâce à de nouveaux équipements, elle compte développer l'activité de son atelier de filetage et de surgélation en augmentant les volumes traités et en élargissant la gamme des produits proposés à ses clients.

##### ***5-B-1-3 Installation d'un laboratoire de transformation des produits à la coopérative du Grau-du-Roi SOCOMAP***

Afin de diversifier les activités de la coopérative, les travaux de modernisation (cf. 3-A-4-2) pourraient comprendre l'installation d'un laboratoire de traitement et de transformation des produits débarqués par les navires adhérents. Filetage des poissons, stabulation ou transformation des coquillages figurent parmi les nouvelles activités potentiellement en devenir.

##### ***5-B-1-4 Vers la création d'une conserverie de pêche palavasiennne***

Afin de valoriser et mieux faire connaître les halio-produits de la pêche artisanale palavasiennne, la Prud'homie des patrons pêcheurs lance une étude en trois étapes pour développer une conserverie collective. En premier lieu, des essais seront conduits pour élaborer des recettes de conserves avec l'appui d'un prestataire agroalimentaire et d'un chef restaurateur spécialiste des produits locaux (7 premiers essais de recettes sur 100 conserves, puis confection de 600 conserves pour chacune des 5 recettes retenues). Après une nécessaire phase de vieillissement des conserves « test », une dégustation

## Axe 5 – Sous-axe 5-B

devrait être organisée pour obtenir un retour du public sur les produits développés. En second lieu, la prud'homme envisagera l'installation d'un local de vente en sous-traitant la transformation au partenaire précité. Cette étape sera aussi l'occasion d'enrichir la gamme avec des produits transformés de DLC plus courte. Enfin, sous-réserve de validation des premières étapes, un laboratoire alimentaire pourrait voir le jour à Palavas pour réaliser les conserves au plus près des quais.

### ***5-B-1-5 Etoffer la gamme de produits transformés « Méditerranée Sauvage »***

La marque collective « *Méditerranée Sauvage* » développe progressivement toute une gamme de produits transformés en partenariat avec des transformateurs : rillettes, conserves, soupes, rouilles, etc. Ces produits mettent en avant les espèces pêchées localement telles que le maquereau, le poulpe, le grondin ou encore le thon rouge. Afin de répondre à l'évolution des marchés, et aux demandes des clients, ou des cibles visées, la recherche de nouvelles formes de transformations innovantes est en cours (charcuterie de la mer, etc.) et devrait déboucher sur l'élargissement de la gamme de la marque de la pêche méditerranéenne.

## **5-B-2 METTRE EN PLACE UNE REFLEXION DE FILIERE AUTOUR DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

### ***5-B-2-1 Poursuite de l'approvisionnement de la restauration collective avec des produits de la coopérative La Graulenne***

La Graulenne surmonte progressivement des difficultés pour répondre aux multiples exigences qui s'imposent afin de pouvoir approvisionner la restauration collective avec des produits de la pêche locale : contraintes de prix, produits sans arrête pour le jeune public scolaire, grammage des portions pour satisfaire les critères des nutritionnistes, besoin d'apports réguliers alors que les débarquements des pêcheurs petits métiers de la coopérative sont soumis à une forte saisonnalité, etc. Forte de son expérience réussie avec une première intercommunalité, elle souhaite la mettre à profit pour se positionner et décrocher d'autres marchés.

### ***5-B-2-2 Projet RESCOLOCO : relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective, notamment en produits de la mer***

Porté par le SMBT en lien avec le Projet alimentaire de territoire et le DLAL, ce projet vise à favoriser la présence de produits de la mer locaux dans les cantines scolaires pour promouvoir et « relocaliser » leur consommation, notamment des espèces méconnues et peu valorisées. Cela passe par la sensibilisation et la formation des différents types d'acteurs qui interviennent dans la chaîne de restauration collective d'une commune. Sont concernés en premier lieu les élus et les gestionnaires des contrats de prestation et des marchés publics d'approvisionnement en denrées de la restauration collective. Les chefs cuisiniers

## Axe 5 – Sous-axe 5-B

bénéficieront quant à eux d'une formation pratique à la préparation et à la cuisson des produits de la mer locaux. Pour cela, ils réaliseront des recettes qui intègrent du poisson local sous différentes formes et répondent à la réglementation relative à la restauration collective, dont l'équilibre nutritionnel. Les enfants seront formés et sensibilisés aux métiers et aux produits de la mer ainsi qu'à leurs bienfaits nutritionnels lors d'animations spécifiquement créées pour l'occasion. Le projet sera mis en œuvre dans 4 communes du territoire lors de l'année scolaire 2024-2025 puis dans 4 autres communes en 2025-2026.

### ***5-B-2-3 Soutien à la filière dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial 34 et de la plateforme Agrilocal***

Le Plan alimentaire territorial (PAT) du Département de l'Hérault vise à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle, la cohésion sociale et la santé des populations. Agrilocal34, plateforme de mise en relation des acheteurs de la restauration hors domicile et des fournisseurs locaux, a pour objectif le développement des filières de proximité et des circuits courts alimentaires. Pour les acheteurs publics, cette plateforme permet la dématérialisation et un libre accès aux commandes publiques dans le cadre des marchés à procédure adaptée (MAPA). Les produits de la pêche et des élevages marins sont très peu représentés sur la plateforme. L'action vise à accroître le référencement des producteurs locaux en leur garantissant des prix rémunérateurs et justes, à dynamiser le développement économique de ces entreprises, à valoriser les qualités nutritionnelles des produits ainsi que les pratiques respectueuses de l'environnement.

### **5-B-3 FAVORISER ET ENCADRER LA MISE EN DEGUSTATION DES PRODUITS DE LA PECHE LOCALE PAR LES ENTREPRISES DE PECHE**

Plusieurs entreprises de pêche d'Occitanie ainsi que des halles à marées diversifient, ou vont prochainement diversifier, leurs activités de production primaire en proposant leurs produits à la dégustation aux résidents et/ou aux touristes. Le CRPMEM souhaite associer les différents acteurs concernés pour réfléchir à l'encadrement de cette nouvelle pratique et identifier des leviers pour l'encourager du moment qu'elle ne nuit pas à l'activité principale de pêche maritime. Les acteurs à associer sont les entreprises de pêche et les criées intéressées, les restaurateurs, les services de l'État, les collectivités et les gestionnaires de ports ou plus généralement du domaine public maritime. Cette perspective compte d'ailleurs parmi les objectifs du Document Stratégique de Façade Méditerranée (cf. sous-action 1 de l'action AQUA-PM-MED07). Pour encadrer correctement cette activité qui s'inscrit dans le prolongement naturel de l'activité de pêche, la prise d'un ou plusieurs arrêtés serait une solution à la fois simple et efficace, à l'instar de ce qui a été fait pour la dégustation des produits conchyliques.

### **5-B-4 DEVELOPPEMENT POTENTIEL DE LA STABULATION TEMPORAIRE DES PRODUITS PECHES VIVANTS AVANT LEUR COMMERCIALISATION**

Les enseignements des projets VALDORA (Cépralmar, 2017-2019) et NA-MUR (Ville d'Agde, 2019-2022) montrent qu'il est possible de mettre temporairement en stabulation des daurades royales (*Sparus aurata*), des nasses changeantes (*Tritia mutabilis*) ou des murex (nom vernaculaire latin recoupant ici deux espèces : *Bolinus brandaris* et *Hexaplex trunculus*) dans des unités à terre pour les conserver vivants au-delà de la période de pêche avec l'objectif de mieux les valoriser. En effet, les périodes de pêche de certaines espèces sont très marquées et les volumes d'apports sont alors très importants, avec pour conséquence un effondrement des prix lors de la première commercialisation. Le décalage des prix de vente de quelques semaines ou quelques mois est une solution concrète pour augmenter significativement la rémunération des entreprises de pêche. Les deux projets précités se sont focalisés sur des paramètres techniques (mise en bassin, survie en stabulation sans nourrissage, facteurs zootechniques permettant de dimensionner des structures de stockage) et les études de marché (potentiel commercial et marchés destinataires). Toutefois - à l'exception notable d'un professionnel de la pêche sur le bassin de Thau qui réalise annuellement cette opération après la période de dévalaison des daurades - aucun projet commercial n'a vu le jour actuellement. Des projets collectifs sont envisageables s'ils sont portés par une criée, une coopérative, ou un groupement de producteurs, et plusieurs sites le long du littoral occitan sont jugés comme favorables (proximité des zones de pêches en étangs ; équipements, bâtiments ou espaces disponibles ; etc.). Pour les entreprises de pêche, la réalisation de projets commerciaux constitue un défi collectif à relever.

### **5-B-5 ETUDES DE NOUVELLES DYNAMIQUES POUR REDEPLOYER L'OFFRE DE PRODUITS DE LA PECHE LOCALE**

#### **5-B-5-1 Projet INOVAL-MED**

A la suite à l'étude VALMED (2023), dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise « Label d'Occitanie », l'OP SATHOAN va conduire des actions de recherche et développement pour une meilleure valorisation culinaire de produits maritimes sous marques collectives « Méditerranée Sauvage » et « Thon rouge de Ligne, pêche artisanale ». L'objectif est d'améliorer la valeur ajoutée créée sur les produits de la pêche locale en développant des recettes innovantes (charcuterie de la mer, conserves ou tarama), en renforçant la stratégie et la visibilité des marques susmentionnées, en diversifiant les canaux de distribution des produits et en mettant en place un feedback des clients qui font l'acquisition de ces produits.



## Axe 5 – Sous-axe 5-B

### **5-B-5-2 Etude exploratoire des valorisations possibles des produits de la pêche occitane via le marché régional**

La stratégie et le contrat de filière mettent en avant la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique pour redéployer l'offre de produits de la pêche locale vers le marché régional. La dynamique est jugée intéressante - voire intéressante et prioritaire - par l'ensemble des pêcheurs consultés à l'occasion des tables rondes portuaires organisées par le CRPMEM au printemps 2023. Néanmoins, les discussions associées ont fait apparaître que quelques tentatives infructueuses avaient eu lieu ces dernières années. Plusieurs pistes sont envisagées (cf. 5-A-2 et 5-B) et ont dessiné une question de recherche axée sur l'appréhension des perceptions et attentes des différents acteurs de la filière, ainsi que la préfiguration de l'opérationnalisation de telles actions. Pour répondre à cette problématique, des entretiens et observations ont été réalisés fin 2023 auprès des acteurs de la filière par les étudiants ingénieurs agronomes et encadrants de la spécialisation ACT' de Toulouse INP-ENSAT (cf. 4-A-4-2). Les résultats l'analyse exploratoire proposeront des alternatives pour développer une valorisation locale des produits occitans.

### **5-B-5-3 Etudier les possibilités de déploiement de l'offre de produits de la pêche régionale vers les petits acheteurs**

Le constat est fait que les « *petits acheteurs* » de produits de la mer d'Occitanie ont de plus en plus de mal à s'approvisionner en produits locaux. Ce sont, par exemple, des détaillants tels que les poissonneries traditionnelles ou les poissonneries ambulantes sur les marchés de plein vent. Il peut aussi s'agir de restaurants avec service à la table ayant un nombre restreint de couverts servis par jour et ne proposant que des produits frais. Ils sont implantés dans les grands centres urbains (Toulouse, Montpellier, Nîmes, etc.) ou dans les espaces ruraux plus éloignés de la côte (et donc des ports de pêche). Tous ces acteurs aimeraient pouvoir disposer d'une offre régulière de produits locaux extra-frais en volumes limités. En fonction des quantités souhaitées, les coûts de transport peuvent devenir prohibitifs et à cela s'ajoutent des difficultés liées à la logistique des derniers kilomètres (particulièrement dans les centres urbains). Pour remédier à cette problématique, plusieurs options doivent être expertisées, d'autres sont à imaginer (cf. 5-B-6-2). Parmi les solutions envisagées : proposer l'offre des criées dans les carreaux de producteur des Marchés d'Intérêt National (MIN), encourager la création d'un groupement de petits acheteurs en halles à marées, ou encore développer avec les détaillants une gamme spécifique de produits typiques de la pêche occitane.

# 6 - PROMOUVOIR LES METIERS ET LES PRODUITS

## 6-A Des métiers attractifs

### 6-A-1 DANS LES COLLEGES ET LYCEES, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA FILIERE REGIONALE A LA DYNAMIQUE EN COURS SUR LE BIMER

Encouragée et coordonnée par l'Education Nationale (rectorat de l'Académie de Montpellier), la promotion et l'organisation du « *Brevet d'Initiation à la Mer* » (BIMer) dans les établissements scolaires secondaires d'Occitanie est aujourd'hui en bonne voie puisque c'est le territoire où l'on compte le plus de lauréats. Cette petite formation, à destination des élèves de collèges et de lycées, est constituée d'un ensemble de 5 modules de formation (description et construction d'un navire ; flottabilité, stabilité et sécurité du flotteur ; mer et météo ; navigation, règlementation, sécurité ; les espaces maritimes, le milieu marin et leurs enjeux associés.) pour un total de 40 heures au minimum, avec possibilité de temps supplémentaire qui serait consacré à des expérimentations ou à de l'observation en milieu professionnel maritime (visites d'aires de carénage, visites d'infrastructures portuaires, de navires à quais, etc.). Pour l'année scolaire 2023-2024, l'Académie regroupe environ 30 établissements partenaires du BIMer répartis dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Près de 60 formateurs y sont certifiés par le « *CAEIMer* », un diplôme obtenu après une formation de 7 jours, notamment assurée par le Lycée maritime de Sète, le Nauti-campus d'Occitanie à Canet-en-Roussillon, la SNSM, la Fédération française de Voile et l'Académie de Montpellier. Ces enseignants dispensent ce brevet à environ 300 collégiens et lycéens. S'ils valident leur examen en fin d'année scolaire, ces élèves deviendront lauréats du BIMer et pourront à ce titre être parrainés par un professionnel des filières maritimes (nautisme, commerce, marine nationale, conchyliculture, pêche). Cette préparation au BIMer est totalement gratuite pour les élèves et le brevet est susceptible de donner aux élèves une vraie indication sur la voie d'orientation maritime, en particulier ceux qui ne sont pas de familles déjà actives dans le secteur. Pour la pêche maritime et les élevages marins qui peinent de plus en plus à former et recruter les professionnels de demain (cf. 4-A-4), faciliter l'organisation et la promotion du BIMer en proposant un appui thématique « pêche et pisciculture marine » est une opportunité. L'appui des acteurs de la filière peut consister à : (1) accompagner la dynamique générale de promotion et d'organisation du BIMer en Occitanie dans une logique commune à toutes les filières maritimes (nautisme, commerce, marine nationale, conchyliculture, pêche...) ; (2) trouver des solutions consensuelles pour lever des contraintes identifiées afin de proposer aux futurs lauréats des moments d'immersion dans les métiers de la pêche et de la pisciculture marine (modalités et organisation des visites, listing de contacts, etc.) ; (3) organiser des interventions en milieu scolaire (témoignages de marins-pêcheurs, présentation

## Axe 6 – Sous-axe 6-A

ludique de la filière, etc.) ou développer du contenu pédagogique spécifique à la filière en partenariat avec les enseignants formateurs.

### **6-A-2 METTRE EN VALEUR LES QUALITES DE LA PISCICULTURE MARINE REGIONALE AUPRES DES INSTITUTIONS ET DU GRAND PUBLIC**

Dans son rapport de novembre 2023 intitulé « *Le développement de l'aquaculture : un enjeu de souveraineté alimentaire* », le Haut-Commissariat au Plan souligne la faible acceptabilité sociale à laquelle les élevages aquacoles se heurtent aujourd'hui en France. Des images biaisées, souvent héritées de l'exemple d'un développement aquacole très intensif dans certains pays, sont associées aux activités des fermes aquacoles, à terre ou en mer. En Occitanie, un défaut de connaissance de l'acte de production piscicole marine a été identifié non seulement pour le grand public, mais aussi au sein du milieu associatif, des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels ou des institutions publiques. Ce défaut d'informations laisse le champ libre à la persistance d'une image négative du métier. L'objectif de cette action est donc de mobiliser les entreprises piscicoles pour mettre en lumière un panel d'activités très diverses allant de l'écloserie, au pré-grossissement voire au grossissement d'espèces telles que la daurade royale (*Sparus aurata*), le bar commun (*Dicentrarchus labrax*, aussi appelé « loup »), le maigre (*Argyrosomus regius*) ou les mullets (*Chelon* spp. et *Mugil cephalus*, aussi appelés « muges »). L'approvisionnement en eau douce au niveau de résurgences littorales, la qualité environnementale des eaux saumâtres lagunaires et la pluriactivité de certains sites de production (agriculture, tourisme, restauration) comptent parmi les atouts et spécificités de la pisciculture marine régionale à faire connaître au plus grand nombre. La filière regroupe des entreprises de taille très variées, emploie au total plus d'une centaine de personnes et compte notamment parmi ses rangs un des leaders méditerranéens de l'écloserie marine. L'édition et la diffusion d'une monographie, de posters, de pages web ou de supports de présentation plus détaillés pourront faire connaître et valoriser cette activité.

### **6-A-3 CREER UN RESEAU REGIONAL POUR PROMOUVOIR METIERS DE LA FILIERE ET COMMUNIQUER SUR LES OFFRES D'EMPLOI**

La création et l'animation de ce réseau régional permettrait de regrouper tous les partenaires actifs sur cette thématique promotion des métiers et des offres d'emploi de la filière halieutique. Il s'agit de définir ensemble une stratégie ainsi que des éléments de langage communs pour décupler l'efficacité des différentes opérations qui sont aujourd'hui réalisées dans des cadres le plus souvent indépendants les uns des autres (événements de job-dating, interventions auprès de structures d'insertion, manifestations et salons grand public, visites terrain de publics scolaires, etc.). En lien avec les réflexions des actions 4-B-1 et 4-B-2, portant respectivement sur le « BIMer » et les « marées découverte », ce réseau régional pourra chercher à mobiliser plus spécifiquement un cercle restreint d'« ambassadeurs de la filière » (professionnels, formateurs, personnalités, etc.).

## Axe 6 – Sous-axe 6-B

### 6-B Mise en valeur des produits et des savoir-faire

#### 6-B-1 AVEC LES PROFESSIONNELS DU TOURISME, CREER DES ITINERAIRES ITTITOURISTIQUES EN OCCITANIE

##### **6-B-1-1 *Le Grau-du-Roi, une cité de la pêche et des pêcheurs***

A la suite de l'ouverture au public en 2023 des deux phares (valorisation écotouristique du phare de l'Espiguette / ouverture en juin de la Maison du phare au centre-ville rive droite) où l'historique de la pêche professionnelle est racontée, la Ville travaille à un projet de « *Cité de la pêche et des pêcheurs* » avec la mise en place d'un parcours d'interprétation dans le cœur emblématique de la ville.

##### **6-B-1-2 *Un itinéraire pour « naviguer » avec la pêche méditerranéenne dans l'archipel de Thau***

L'office de tourisme intercommunal de Sète Agglopôle Méditerranée projette la conception d'un itinéraire qui permettrait au visiteur de s'immerger dans la filière halieutique locale ; son histoire, ses produits. Un même parcours pourrait associer des visites inédites, comme celles de navires à quai ou de la criée de Sète (bâtiment labellisé « *Architecture contemporaine remarquable* »), mais également des temps de détente pour déguster les produits phares de la pêche locale.

#### 6-B-2 ANIMATIONS POUR METTRE EN VALEUR LES PRODUITS ET LES SAVOIR-FAIRE DE LA PECHE LOCALE

##### **6-B-2-1 *Animations de promotion de la pêche régionale sur les salons SIA et Régal***

Chaque année, la Région Occitanie participe et/ou organise des manifestations d'ampleur régionale (Salon Régal – salon de l'agriculture régional à Toulouse organisé par la Région) et nationale (Salon International de l'Agriculture) dont l'objectif est de valoriser les produits halieutiques de l'Occitanie ainsi que les savoir-faire de ces métiers traditionnels. Dans les deux cas, l'objectif est de faire découvrir la qualité des produits et donc de gagner de nouveaux marchés qu'ils soient régionaux (Toulouse et son agglomération) ou nationaux. Une montée en puissance de la valorisation de ces produits (communication, mise à disposition de stands marchands, etc.) au sein de ces deux grands salons, à minima sur la durée du contrat de filière pêche, est un des enjeux de la Région Occitanie.

## Axe 6 – Sous-axe 6-B

### **6-B-2-2 Animer des ateliers culinaires pour promouvoir les produits de la pêche locale aux halles de Sète**

C'est dans le cadre privilégié des halles centrales de Sète que la Ville, avec le concours des enseignants et élèves du CFA Nicolas ALBANO, organisera chaque année des animations pour mettre en lumière les produits de la pêche locale les moins connus du grand public et des consommateurs.

### **6-B-2-3 Conception et réalisation d'animation pour mettre en avant la saisonnalité des produits de la petite pêche du Cap d'Agde**

Depuis sa création, l'AMP agathoise a toujours inclus dans ses axes de gestion le développement et la promotion d'activités durables, dont la pêche professionnelle côtière. Communiquer et sensibiliser sur les produits de la petite pêche côtière et leur saisonnalité est un bon moyen pour mettre en valeur cette pêche agathoise. Pour cela, l'AMP souhaite proposer d'une part des animations ponctuelles autour de produits de saison, avec entre autres, des démonstrations de cuisine par des chefs locaux sur les points de vente des pêcheurs. Cette valorisation passera aussi via différents supports de communication (panneaux d'affichages, guides et recettes, étiquetage des produits sur les points de vente valorisant certains produits...). Cette action serait conduite pour 2025-2026.

### **6-B-2-4 Animations annuelles des oursinades à Sète et de la fête de l'anguille à Marseillan**

Chaque année, Sète Agglopol Méditerranée organise des manifestations qui mettent à l'honneur deux produits emblématiques de la pêche artisanale du bassin de Thau. Les fameuses « *Oursinades de Thau* » à Sète et la « *Fête de l'Anguille* » de Marseillan sont deux occasions à ne pas manquer pour les gourmands qui seraient curieux de découvrir les produits locaux.

### **6-B-2-5 Organisation annuelle de l'événement seafood « Les Graulinades » au Grau-du-Roi**

La Ville, via l'office de tourisme et son équipe animations, serait porteuse d'une sous-action à l'échelle communale : la poursuite en 2024-2026 de l'événement seafood « *Les Graulinades* » qui se tient en avril chaque année. Une journée de fête culinaire où toutes les saveurs et produits de la Méditerranée sont mis à l'honneur ! Des plats cuisinés en public par des habitants du Grau du Roi, par des restaurateurs et par des chefs. Pour relever le défi, il est proposé un décor résolument balnéaire : les fourneaux éphémères sont installés en extérieur face à la mer le long des quais, au pied de l'Ancien Phare. Cet événement rencontre depuis 12 ans un succès croissant. La Ville est aussi en réflexion sur la possibilité d'accueillir le « *défi des ports de pêche* » (course nautique) en 2025.

## Axe 6 – Sous-axe 6-B

### **6-B-2-6 Valoriser les produits de la pêche locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée**

Dans le cadre du renouvellement du label « *Projet Alimentaire de Territoire* » pour la période 2024-2029, le Pays Pyrénées Méditerranée va recenser les recettes valorisant les produits de la pêche locale qui seront intégrées à un ouvrage sur les spécialités culinaires issues de productions locales édité en français et en catalan. Plusieurs animations valorisant la production locale seront également envisagées pour 2025 et 2026 en lien avec des événements locaux, par exemple : les « *Marchés de Terroir et de Merroir* » ; mais aussi des jeux pour sensibiliser les enfants à l'alimentation, l'agriculture et la pêche locale en mobilisant le kit pédagogique « *Mar i Munt* » et les outils développés dans le projet « *Ancre des savoirs* » (CPIE du Bassin de Thau, 2023).

### **6-B-2-7 Développement d'animations pour mettre en valeur la pêche professionnelle locale à l'échelle du Grand Narbonne**

Le Grand Narbonne projette d'intégrer les professionnels de la pêche du territoire intercommunal dans des animations existantes (halles de Narbonne, féeries de Noël...) et de développer un salon de la mer en concertation avec leurs représentants locaux.

### **6-B-2-8 Actions de communication à destination des consommateurs afin de sensibiliser sur les métiers et produits de la pêche professionnelle du Parc naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée**

Dans le cadre de la marque « *Valeurs Parc Naturel Régional* » qui devrait être mise en place en 2025 pour les restaurants, le Parc mènera des actions de communication à destination des consommateurs afin de sensibiliser sur les métiers et les produits de la pêche. Cette Marque implique obligatoirement la valorisation des produits locaux, et le Parc insiste en particulier sur les produits de la petite pêche côtière.

### **6-B-2-9 Stands et animations de la SATHOAN pour la promotion des activités de pêche et les marques collectives gérées par VALPEM**

La SATHOAN joue un rôle actif dans la promotion des produits et savoir-faire liés à la pêche locale à l'occasion des manifestations et salons régionaux ou nationaux. Parmi ceux-ci, on trouve le Salon International de l'Agriculture, le Salon Régional de Toulouse, les salons liés à la marque ombrelle « *Sud de France* », mais aussi « *Escale à Sète* » où la SATHOAN va au-delà de la simple valorisation des produits de la mer en intégrant des actions d'animation et de promotion des métiers et produits associés. Ces initiatives sont complétées par des stands et animations organisés par la SATHOAN pour promouvoir les activités de pêche et les marques collectives gérées par VALPEM, couvrant la période 2024-2026. La SATHOAN travaille en partenariat avec diverses organisations, le lycée de la Mer de Sète, et le CRPME, pour renforcer l'impact de ces manifestations et mettre en lumière les trésors régionaux, que ce soient des produits de la mer ou des savoir-faire traditionnels.



# **7-ACCES A L'ESPACE MARITIME, COHABITATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ECONOMIE BLEUE ET PROTECTION DU MILIEU MARIN**

## **7-A Cohabiter avec les projets d'énergie marine au large et défendre l'intérêt des activités de pêche**

### **7-A-1 CONCEPTION D'UNE METHODE D'INDEMNISATIONS DIRECTES DES ENTREPRISES IMPACTEES PAR L'EOLIEN EN MER EN OCCITANIE**

L'installation d'éoliennes en mer limite l'accès des pêcheurs à des zones de pêche traditionnelles, affectant ainsi leurs activités et empiétant sur des espaces historiquement exploités par ces derniers. Des mesures compensatoires individuelles (MCI) sont alors chiffrées en évaluant les pertes économiques des armements de pêche impactés par les phases de travaux des projets éoliens en mer, et ce sur la base d'éléments factuels tels que leurs données de production. Il est important de dissocier ces MCI de mesures d'accompagnement collectives, mises en place par les développeurs éoliens et/ou l'Etat et/ou Rte pour favoriser le maintien des activités halieutiques préexistantes (e.g. c'est par exemple le cas de la « taxe éolienne » qui peut concourir au financement de projets de pêche durable). Pour les navires occitans, les représentants professionnels, en accord avec l'ensemble des structures représentatives, y compris les Organisations de Producteurs, ont convenu que ces Mesures Compensatoires Individuelles (MCI) s'appliqueraient également aux fermes éoliennes flottantes pilotes, malgré leur moindre emprise spatiale (5 à 8 km<sup>2</sup>). Il s'agit alors, dans le cadre de cette action, d'adapter au contexte local le protocole national mis au point par le RICEP en lien avec d'autres comités des pêches, Rte et des développeurs de projets éoliens. Pour ce faire, il a été décidé en Occitanie que toutes les données détenues par les structures professionnelles seront valorisées, c'est-à-dire les données VALPENA (notamment pour les flottilles non-géolocalisées), les données VMS, et les autres bases de données pertinentes (HALIOP®, etc.). Les compensations seront destinées à tous les pêcheurs impactés significativement par les fermetures temporaires instaurées en phase de travaux, que ce soit pour l'implantation des éoliennes flottantes ou les câbles de raccordement à la côte. Cette méthodologie sera à nouveau utilisée, et si besoin améliorée, dans le cadre du sixième appel d'offre national pour l'éolien en mer (AO6) qui doit désigner courant 2024 un ou plusieurs lauréats pour deux projets éoliens commerciaux de 250 MW à l'horizon 2030 (les puissances initiales pourront être étendues dans un second temps à 750 MW).

## Axe 7 – Sous-axe 7-A

### **7-A-2 VERS LA CREATION D'UNE COOPERATIVE DE PECHEURS POUR PROPOSER DES SERVICES SUR L'EOLIEN EN MER**

Le CRPMEM et l'Agence Ad'Occ de la Région Occitanie ont réalisé une étude de faisabilité technique, juridique et économique en vue de créer une coopérative de pêcheurs qui proposerait des services pour l'activité éolienne en mer. Ainsi les marins-pêcheurs de la région pourraient diversifier leur activité en proposant des services de transports de personnels spécialisés dans la maintenance et la surveillance des parcs éoliens. Cette activité devrait être complémentaire d'une activité de pêche qui demeurerait leur activité principale. En fonction des résultats de l'étude préalable, et pour porter la suite des travaux de mise en place de la coopérative, une association de préfiguration sera mise en place. La raison sociale de cette association est la finalisation des démarches qui devraient aboutir à la création de la coopérative sous la forme d'une SCOP (Société COopérative et Participative) ou d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Des sources de financements doivent être identifiées pour amorcer la création et les premières étapes de la vie de la future structure.

### **7-A-3 SUIVIS HALIEUTIQUES AU SEIN DES PROJETS EOLIENS MARINS DU GOLFE DU LION**

#### ***7-A-3-1 Projet OBSEMA-MEDEOF***

Inscrit en complémentarité avec les programmes environnementaux et dans le cadre du développement des parcs éoliens en mer flottants (EOF) en cours sur la façade Méditerranée, le projet OBSEMA-MEDEOF vise à acquérir en 2025 et 2026 des connaissances sur les vols des migrateurs terrestres (trajectoires, flux, hauteur de vol) et des oiseaux marins ainsi que sur l'effet des structures sur l'organisation de l'écosystème marin (flore et faune fixées, agrégation des espèces de poissons et des prédateurs). Ce projet d'observatoire repose sur l'utilisation d'une bouée « *Ocery* », mouillée en janvier 2023 à environ 30 km au large de Port La Nouvelle. Cette bouée sera équipée de nouveaux instruments, aériens (radar ornithologique, caméras) et sous-marins (sonar, hydrophone, caméras sous-marines, collecteur d'ADN-environnemental). Le projet déterminera des caractéristiques de l'avifaune et l'effet récif sur les zones EOF en Méditerranée. Il permettra aussi de progresser dans la modélisation écosystémique marine du golfe du Lion et d'évaluer des conséquences socio-économiques des parcs EOF sur l'activité de pêche.

#### ***7-A-3-2 Intention de mettre en place des suivis complémentaires aux études halieutiques obligatoires***

Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent aux développeurs de projets éoliens pour leurs projets, les organisations professionnelles de la pêche en Occitanie ont l'intention d'échanger avec les industriels de l'éolien offshore et les services de l'Etat pour proposer de nouveaux champs d'investigation. Il s'agirait alors d'apporter des réponses complémentaires dans le domaine des suivis écologiques et halieutiques en lien avec l'éolien flottant dans le golfe du Lion.

## Axe 7 – Sous-axe 7-A

### **7-A-4 GARANTIR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PECHE AU SEIN DES PARCS EOLIENS EN MER AU LARGE DE L'OCCITANIE**

#### ***7-A-4-1 Démonstrateurs d'une activité de pêche au sein des projets éoliens marins du golfe du Lion***

L'enjeu du (des) projet(s) sera de démontrer sur le terrain que le maintien des activités existantes de pêche au sein des futurs parcs éoliens flottants du golfe du Lion est possible dans de bonnes conditions de sécurité maritime. Au travers d'actions de recherche et développement, l'évolution technologique des engins et l'adaptation des pratiques de pêche seront des leviers pour envisager le développement d'une co-activité entre pêche professionnelle et production d'énergie renouvelable au sein d'espaces maritimes partagés.

#### ***7-A-4-2 Vers l'éco-conception des projets éoliens en mer pour favoriser la biomasse halieutique***

Cette sous-action suppose un changement de paradigme que les organisations professionnelles de la pêche en Occitanie veulent encourager. Plutôt que d'adapter la pêche à des projets éoliens en mer « classiques », le but sera de réfléchir la conception de parcs éoliens encore non-développés, en concertation étroite avec les porteurs et décideurs politiques, pour augmenter la capacité d'accueil en biomasse halieutique et y favoriser la pratique de pêche professionnelle. L'éco-conception des flotteurs et des autres structures immergées ainsi que la disposition des unités de production en fonction de la profondeur et de la nature des fonds font partie des éléments sur lesquels il est possible d'avancer.

### **7-B Renforcer le dialogue et favoriser la cohabitation avec d'autres usagers au sein des espaces côtiers et lagunaires**

#### **7-B-1 EXPERIMENTER UNE PECHE PROFESSIONNELLE CIBLANT LES PREDATEURS DE COQUILLAGES AU SEIN DES CONCESSIONS CONCHYLICOLES**

Dans le cadre du contrat conchylicole méditerranéen, une relance de la production de moules élevées sur cordes sur des filières installées en mer est en cours. Les 4 concessions maritimes au sein desquelles cette production mytilicole est développée sont situées dans les 3 milles marins, au large de Frontignan, de Sète-Marseillan, de Vendres et de Gruissan. A ce jour, plus de la moitié de ces concessions ne sont pas occupées par des conchyliculteurs, mais le CRCM œuvre avec le Cépralmar pour assurer un suivi technique de la production en mer afin de favoriser un redéveloppement dans des conditions optimales et avec des indicateurs fins. Avec le retour de moules sur les cordes en mer ouverte, le problème de leur prédation par certaines espèces de poissons - en particulier les sparidés - pourrait redevenir d'actualité. Dans une logique gagnant-gagnant pour les deux métiers, et en complément de solutions de protection des filières, des essais de pêche ciblée de prédateurs des coquillages pourraient être conduits par des pêcheurs professionnels en partenariat étroit avec les conchyliculteurs. L'objectif sera de réduire au maximum la pression de prédation sans impacter l'activité de conchyliculture qui est prioritaire dans ces zones. Le développement d'engins de pêche innovants adaptés à ce nouveau contexte sera certainement à envisager. Si les essais s'avèrent concluants, les deux professions pourront réfléchir avec les services de l'Etat à la délivrance d'un petit contingent d'autorisations spéciales de pêche pour chaque concession, avec un encadrement des méthodes et rythmes de pêche autorisés au sein des parcs. Au besoin, une éventuelle charte de bonnes pratiques pourrait venir compléter des dispositions réglementaires.

#### **7-B-2 DIALOGUE ET DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS LOCALES POUR UNE COHABITATION FACILITEE ENTRE PECHE PROFESSIONNELLE ET USAGERS LOISIRS**

##### ***7-B-2-1 Concertation entre la pêche professionnelle et les usages maritimes récréatifs via le conseil de gestion du PNM***

Au-delà de ses missions statutaires (élaboration du plan de gestion du Parc, validation et suivi de son programme d'actions, émission d'avis simples ou conformes, etc.), le conseil de gestion du Parc Naturel Marin du golfe du Lion est aussi une instance de dialogue qui permet aux représentants des différents secteurs d'activités maritimes de trouver des solutions pour assurer une cohabitation optimale en mer, dans le respect de l'environnement. Ce « conseil de la mer » composé de 60 membres a ainsi engagé et

## Axe 7 – Sous-axe 7-B

va poursuivre différents travaux pour concilier les usages récréatifs (jet-ski, plongée sous-marine, etc.) au maintien d'autres activités maritimes plus traditionnelles, dont fait partie la pêche professionnelle.

### ***7-B-2-2 Animation d'une concertation des usagers maritimes au sein du territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée***

En partenariat avec les communes concernées, le Parc naturel régional met en œuvre la concertation sur les étangs de son territoire pour permettre la bonne cohabitation des usages entre eux, en particulier entre activités nautiques et pêche professionnelle, ainsi que pour la préservation de la biodiversité. L'expérience réalisée ces dernières années avec la commune de La Palme a permis la mise en place d'un zonage nautique. La concertation relancée autour de Bages-Sigean devrait permettre de dégager un consensus d'ici 2026.

### ***7-B-2-3 Echanges et sensibilisation pour une cohabitation des usagers maritimes autour de Palavas-les-Flots***

La Ville de Palavas-les-Flots organise, via l'Association de Gestion de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (AGRMCP), des réunions de rencontre et d'échange entre les différents acteurs du monde maritime de la commune pour assurer leur bonne cohabitation. Lors d'événements ayant trait à la pêche, aux loisirs ou encore à l'environnement, des animations de stands sensibilisent les acteurs locaux au partage de l'espace maritime et au respect de l'environnement marin.

### ***7-B-2-4 Action continue de l'AMP du Cap d'Agde pour un dialogue apaisé entre pêche professionnelle et usagers maritimes de loisirs***

L'AMP de la côte agathoise travaille en concertation depuis de nombreuses années avec toutes les activités, professionnelles comme récréatives, qui s'exercent au sein de son site marin. L'AMP est ainsi une entité locale médiatrice qui permet de créer le dialogue et aide à gérer les conflits entre activités, dont ceux entre le secteur de la pêche professionnelle côtière et les activités de loisir.

### **7-C Concertation avec les professionnels de la pêche pour définir des objectifs de protection du milieu marin**

#### **7-C-1 POURSUITE DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE-BANYULS**

La démarche de concertation préalable au projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls menée par le Département des Pyrénées-Orientales gestionnaire du site a été clôturée en juin 2023. Ce projet d'extension va désormais se poursuivre à travers une procédure menée par les Services de l'État devant aboutir, dès le second semestre 2025, à la prise d'un nouveau décret de classement par le Ministre de la Transition Écologique. Cette procédure est cadrée par plusieurs étapes intermédiaires : (1) l'élaboration et la validation d'un dossier d'avant-projet comprenant un rapport d'opportunité et un rapport scientifique, (2) l'enquête publique et les consultations locales à la fin de l'année 2024, (3) les consultations nationales en 2025 (avis du CNPN et accords ministériels). Cette procédure va donc nécessiter plusieurs échanges entre le Département et les différents services instructeurs. Les représentants d'usagers seront à nouveau sollicités lors des réunions des instances de concertation tels que le comité consultatif de la réserve et le conseil de gestion du parc naturel marin. De plus, et en parallèle de cette procédure « étatique », un travail plus local est envisagé pour entamer une réflexion sur la gouvernance de ce nouvel espace protégé, étendu sur le périmètre du parc naturel marin ; réflexion à laquelle seront associés les divers représentants des usagers.

#### **7-C-2 CONCERTATION POUR L'EVOLUTION DE L'AMP D'AGDE VERS UN STATUT DE RESERVE NATURELLE NATIONALE**

L'AMP de la côte agathoise, animée par la ville d'Agde, gère son espace marin au travers d'un statut Natura 2000 depuis plus de 15 ans. Depuis fin 2019, elle gère aussi un cantonnement de pêche de 310 ha, créé à l'initiative de la prud'homie des pêcheurs d'Agde. Cependant, les limites du statut N2000 (en termes d'objectifs de gestion, de pérennité des actions et des financements, d'absence d'une présence régulière de surveillance et de police...) font que la question d'un changement potentiel de statut vers celui de Réserve Naturelle Nationale (RNN) marine est d'actualité. Cette démarche a été validée en COPIL N2000 en 2022. Depuis fin 2023, une étude préalable est menée auprès des acteurs locaux (dont chaque patron pêcheur aux petits métiers) au travers d'entretiens individuels pour définir leurs intérêts et craintes en lien avec ce changement de statut, ainsi que les contours et spécificités souhaités pour cette RNN. Des scénarios basés sur les entretiens seront proposés, discutés et votés avec toutes les catégories d'usagers et validés en COPIL N2000 d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024. En cas d'acceptation générale, un dossier de demande de création d'une RNN sur le littoral agathois sera alors proposé aux autorités environnementales et maritimes.



### **7-C-3 DEVELOPPEMENT D'UN DIALOGUE POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE PROTECTION SUR LA COTE SABLEUSE DU PNM GDL**

Dans la stratégie nationale des aires protégées (2022) et ensuite dans la stratégie nationale biodiversité (2023), l'Etat affirme sa volonté de désigner 10 % de « zones de protection forte » (ZPF) dans les aires marines protégées. Défini par le décret du 12 avril 2022, le statut de ZPF est assimilable à un label accordé par l'Etat. Ces zones doivent répondre aux 3 critères suivants. (1) Soit ne font pas l'objet d'activités humaines pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques notamment de conservation d'espèces ou d'habitats naturels, soit disposent de mesures de gestion ou d'une réglementation spécifique des activités ou encore d'une protection foncière visant à éviter, diminuer significativement ou à supprimer, de manière pérenne, les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à ces enjeux. (2) Disposent d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion. (3) Bénéficient d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion. L'analyse évalue le caractère pérenne de ces critères et les pressions à venir qui sont connues, notamment en conséquence des projets ou aménagements prévus. La commission particulière de débat public lancée sur la planification maritime qui rendra ses conclusions en 2024, intègre parmi ses différents enjeux celui des ZPF. A l'échelle du Parc, l'opportunité de trouver une zone de protection forte visant la restauration des communautés de substrats meubles figure parmi les mesures d'accompagnement qui ont été fixées par l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2018 autorisant les travaux d'extension du port de Port-la-Nouvelle (voir article 18.3.2 de l'arrêté). Dans ce contexte, le Parc envisage donc avec les acteurs et usagers de la côte sableuse, dont les prud'homies concernées, de rechercher la ou les zones qui pourraient répondre à ces objectifs de conservation. Au-delà des milieux sédimentaires largement dominants, il sera aussi utile de s'intéresser à d'autres habitats présents sur cette côte, tels que l'herbier à cymodocées (*Cymodocea nodosa*).

### **7-C-4 PROROGATION DE LA GESTION DU CANTONNEMENT DE PECHE DE PALAVAS PAR LES ACTEURS LOCAUX**

L'Association de Gestion de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (AGRMCP) regroupe différents acteurs dont la Ville de Palavas-les-Flots et la prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas pour assurer une gestion efficace du cantonnement de pêche. L'arrêté ministériel de juin 2023 porte la reconduction des mesures liées à la création du cantonnement pour trois ans et l'association envisage plusieurs perspectives parmi lesquelles l'implantation de récifs artificiels à proximité du cantonnement, ce afin de protéger le trait de côte et créer une zone d'abondance halieutique (par effet dit « spill-over ») pour les ressources marines qui bénéficieraient aussi à la pêche artisanale côtière.

# **AXE TRANSVERSAL - DES DYNAMIQUES GLOBALES ET PRO-ACTIVES POUR LA FILIÈRE RÉGIONALE**

## **AT-1 PROJET MARE DURABILIS**

MARE DURABILIS est un projet multi-partenarial visant la création d'une fondation pour la recherche appliquée à la durabilité des pêches maritimes en Méditerranée française. Le secteur de la pêche professionnelle, les organismes scientifiques, les organisations de conservation de l'environnement et les partenaires maritimes privés externes pourront ainsi collaborer afin de garantir des financements pérennes aux projets contribuant à une gestion soutenable des pêcheries et à l'amélioration des connaissances sur les ressources marines. Une fois le benchmark des fondations existantes réalisé, le projet cherchera à résoudre les aspects politiques, socio-économiques, fiscaux, juridiques et statutaires qui sous-tendent la création de cette nouvelle fondation. Il s'agit d'un projet disruptif et ambitieux qui pourra permettre au secteur pêche de Méditerranée française de répondre plus efficacement aux enjeux écologiques, ainsi qu'aux attentes sociétales et réglementaires.

## **AT-2 ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET VALORISATION DU CONTRAT DE FILIERE PECHE ET PISCICULTURE MARINE OCCITANIE 2024-2026**

Ce contrat de filière (CDF) pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026 est une première nationale. Face aux multiples problématiques auxquelles est confrontée la filière régionale, et à la suite de la phase de consultation et de concertation de tous les acteurs pour définir une stratégie en 2022-2023, le CDF est un document cadre d'engagement politique et moral qui réunit de nombreuses parties prenantes pour programmer ensemble des actions à mener de 2024 à 2026. Une équipe d'animation CRPMEM-Cépralmar sera mise en place et pilotée par le comité, maître d'ouvrage et commanditaire du CDF. Outre la communication générale et la coordination technique du CDF, les animateurs auront pour objectif d'appuyer les porteurs d'actions pour qu'un maximum d'entre elles puissent être réalisées dans des conditions favorables d'ici fin 2026. Des réunions techniques par axe stratégique seront programmées pour rendre compte à la filière de l'avancement des différentes opérations, projets ou programmes. Deux réunions régionales d'un comité des parties prenantes pourront aussi être organisées afin de pouvoir ajuster le contenu du CDF en fonction de l'actualité, mais aussi de bénéficier d'un regard d'ensemble sur l'évaluation de la programmation 2024-2026, ou encore d'envisager une suite post-2026.

# Contacts de l'équipe projet



## Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

*Commanditaire, maître d'ouvrage et animateur*

*Emmanuel BASSINET – Secrétaire Général*

04 67 74 91 97 - 06 27 52 95 52 - [sg.crpmemo@gmail.com](mailto:sg.crpmemo@gmail.com)

114, rue des Cormorans - Le Barrou  
34200 Sète

© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING

## Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes en Occitanie

*Maître d'œuvre et animateur*

*Antoine BALAZUC – Chargé de missions pêche*  
07 85 97 75 82 - [strategie.crpmemo@cepralmar.org](mailto:strategie.crpmemo@cepralmar.org)

*Maison Régionale de la Mer*  
2, quai Philippe Régy  
BP 10118 - 34202 Sète Cedex  
[www.cepralmar.org](http://www.cepralmar.org)

Cépralmar





Entre Terre et Lagune



3PLN

